

Sénégal : Troisième revue du programme soutenu par l'instrument de soutien à la politique économique, et première revue de l'accord au titre de la facilité de protection contre les chocs exogènes, et augmentation de l'accès à cette facilité — Rapport des services du FMI ; déclaration des services ; communiqué de presse ; et déclaration de l'Administrateur pour le Sénégal

Dans le contexte de la troisième revue du programme au titre de l'instrument de soutien à la politique économique et de la première revue de l'accord au titre de la facilité de protection contre les chocs exogènes pour le Sénégal, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Le rapport des services du FMI pour la troisième revue du programme au titre de l'instrument de soutien à la politique économique et la première revue de l'accord au titre de la facilité de protection contre les chocs exogènes, préparé par une équipe des services du FMI, au terme des entretiens avec les autorités sénégalaises sur l'évolution et les politiques économiques qui ont pris fin le 26 avril 2009. Le rapport des services du FMI, rédigé à partir d'informations disponibles au moment des entretiens a été achevé le 8 juin 2009. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de la mission et ne reflètent pas nécessairement l'avis du Conseil d'administration du FMI.
- Une déclaration des services du FMI en date du 19 juin 2009, comportant une mise à jour de l'évolution économique récente.
- Un communiqué de presse résumant les avis du Conseil d'administration formulés à la réunion du 19 juin 2009 consacrée à l'examen du rapport des services du FMI, qui a achevé les revues et approuvé les demandes.
- Une déclaration de l'Administrateur pour le Sénégal.

Les documents figurant dans la liste ci-dessous ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention remise au FMI par les autorités sénégalaises*
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités sénégalaises*
Protocole d'accord technique*
*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations susceptibles d'influencer le marché.

Pour aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs observations par courrier électronique à l'adresse Publicationpolicy@imf.org.

Le public peut se procurer ce rapport à l'adresse suivante :
International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars EU l'exemplaire
Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

SÉNÉGAL

Troisième revue du programme soutenu par l'instrument de soutien à la politique économique et première revue de l'accord au titre de la facilité de protection contre les chocs exogènes et augmentation de l'accès à cette facilité

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Roger Nord et Anthony R. Boote

Le 8 juin 2009

Reuves ISPE/FCE. Les services du FMI appuient la demande de dérogation et recommandent l'achèvement des revues.

Accès aux ressources de la FCE. Les services du FMI recommandent que l'accès soit porté de 30 à 75 % de la quote-part (121,35 millions de DTS) et que la durée de l'accord soit portée de 12 à 18 mois pour aider le Sénégal à affronter les effets de la crise mondiale.

Évolution de la situation politique. Lors des élections municipales qui se sont déroulées sans heurts le 22 mars 2009, le parti du Président a perdu la direction de toutes les grandes villes du pays, sauf une. Le Premier ministre et d'autres ministres du gouvernement ont été remplacés au début du mois de mai, mais aucun changement n'est intervenu dans les portefeuilles financiers.

Entretiens relatifs au programme. Ils se sont tenus à Dakar du 24 mars au 2 avril 2009, puis à Washington après les réunions de printemps. L'équipe était composée de MM. Mueller (chef de mission), Lakwijk, Gitton (tous du Département Afrique), M^{me} Sancak (Département des finances publiques), M. Painchaud (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et M. Segura-Ubierno (représentant résident). La mission a rencontré le Président Wade, le Ministre des finances, M. Diop, le Ministre du budget, M. Sow, le Gouverneur de la BCEAO, M. Dacoury-Tabley, le Directeur national de la BCEAO, Mme Diop, et d'autres hauts fonctionnaires ainsi que des représentants des partenaires au développement, du secteur privé et des banques.

Table des matières	Page
Résumé analytique	3
I. Un redressement réussi : le programme à nouveau sur la bonne voie.....	4
II. Perspectives économiques et risques — des chocs à répétition et le rôle du FMI.....	6
A. Une conjoncture économique difficile.....	6
B. Facilité de protection contre les chocs exogènes	11
III. Entretiens relatifs au programme	15
A. Vue d'ensemble.....	15
B. Politiques macroéconomiques.....	15
C. Réformes structurelles.....	17
IV. Évaluation par les services du FMI	20
 Encadrés	
1. Retards de paiement de l'État et dépenses extrabudgétaires	5
2. Principaux canaux de transmission de la crise internationale.....	8
3. Stabilité du secteur bancaire	20
 Graphiques	
1. Évolution macroéconomique récente, 2002–08.....	7
2. Sénégal, UEMOA et AfSS : évolution et perspectives macroéconomiques, 2004–10.....	9
3. Perspectives à moyen terme, 2008–14.....	10
4. Balance des paiements, 2002–13	14
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2006–14.....	22
2. Balance des paiements, 2006–14	23
3. Balance des paiements, 2008–10	24
4. Balance des paiements, 2008–10	25
5. Opérations financières de l'État, 2006–14.....	26
6. Opérations financières de l'État, 2006–14.....	27
7. Situation monétaire, 2005–09	28
8. Indicateurs de la solidité financière du secteur bancaire, 2003–08	29
9. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2008–09	30
10. Conditionnalité structurelle, décembre 2008 – mai 2009	31
11. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2008–20	32
Appendice I. Lettre d'intention.....	33
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières.....	35
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	47

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les autorités ont remédié aux dérapages budgétaires qui avaient gravement nuit à l'économie et menacé le bon déroulement du programme soutenu par l'ISPE.

Conformément aux engagements inscrits dans ce programme, les impayés de l'État ont été considérablement réduits et une vaste réforme de la gestion des finances publiques a été entreprise. Tous les objectifs quantitatifs du programme ont été respectés, à l'exception du critère d'évaluation (de performance) de fin 2008 relatif au déficit budgétaire de base qui a été dépassé en raison de la diminution prononcée des recettes, bien que les crédits ouverts aient été largement sous-utilisés. Les services du FMI recommandent d'accorder une dérogation pour tenir compte de la façon prudente dont le budget a été géré à la fin de 2008 et des mesures correctrices qui ont permis de respecter l'objectif de fin mars 2009 fixé pour le solde budgétaire de base. La performance structurelle a été bonne, bien que deux audits aient été retardés en raison des procédures d'appel d'offres.

Ces progrès interviennent à un moment critique pour le Sénégal, alors que le pays doit affronter les effets de la crise économique mondiale. Les principaux canaux de transmission sont les envois de fonds des travailleurs émigrés, l'IDE et les exportations, tandis que le secteur financier est vulnérable aux effets indirects de la crise. Ce deuxième choc exogène, après la flambée des prix des denrées et de l'énergie en 2008, va entraîner à court terme une dégradation sensible des perspectives extérieures du Sénégal et justifie une augmentation de l'accès aux ressources de la FCE. On s'attend à un redressement de la balance des paiements au-delà de l'année 2010, ce qui atteste du caractère soudain et temporaire de ces deux chocs.

Pour amortir l'impact du choc extérieur, il est envisagé d'assouplir temporairement la politique budgétaire en 2009 par rapport aux objectifs inscrits précédemment dans le programme. Compte tenu de la perte substantielle de recettes, cela permettrait aux autorités de maintenir les dépenses à peu près aux niveaux programmés et de préserver ainsi les dépenses sociales et les investissements d'infrastructure qui revêtent une importance primordiale. À moyen terme, la politique budgétaire restera axée sur le maintien de la viabilité de la dette.

Le programme garde comme objectif l'approfondissement des réformes structurelles, qui portent essentiellement sur la gestion des finances publiques et l'administration fiscale. De nouvelles améliorations seraient apportées à l'élaboration, au suivi et à l'exécution du budget, et l'efficacité traditionnellement forte de la mobilisation des recettes serait préservée.

Les services du FMI recommandent d'achever la revue du programme ainsi que d'augmenter et de prolonger l'accès aux ressources de la FCE. Le Sénégal sera ainsi mieux armé qu'il y a encore quelques mois pour affronter la crise économique mondiale.

I. UN REDRESSEMENT RÉUSSI : LE PROGRAMME À NOUVEAU SUR LA BONNE VOIE

1. **Les autorités sénégalaises sont parvenues à remédier aux dérapages budgétaires et à remettre leur programme économique sur la bonne voie.** Les impayés de l'État qui avaient mis à mal l'économie du pays ont été réduits comme prévu par l'utilisation prudente de ressources empruntées (y compris auprès de bailleurs de fonds) et l'exécution du budget selon un rythme rigoureux. En outre, le rétablissement de l'intégrité du système budgétaire est en bonne voie. Grâce à tous ces progrès, le pays est désormais mieux armé pour affronter les effets de la crise économique internationale.

MPEF ¶4

2. **Le niveau des instances de paiement devrait revenir à la normale d'ici au milieu de l'année** (encadré 1). Le secteur privé, les banques et les partenaires au développement se sont dits satisfaits des progrès accomplis dans ce domaine.

3. **Les conditions structurelles du programme ont été observées, sauf deux mesures qui sont en cours d'application.** En dépit de difficultés initiales, toutes les réformes portant sur la gestion des finances publiques, qui visent à remédier aux causes profondes des dérapages budgétaires et de la communication d'informations erronées du passé et éviter qu'ils ne se reproduisent, ont été adoptées.

MPEF ¶5

Conditionnalité structurelle : de bons résultats

Réforme de la gestion de finances publiques

Les procédures d'élaboration du budget ont été améliorées (critère d'évaluation structurel).

Des règles ont été instaurées pour régir les reprises et reports de crédits d'un exercice sur l'autre (critère d'évaluation structurel).

Le budget et l'exercice comptable 2008 ont été clôturés en temps voulu (critère d'évaluation structurel) et la période complémentaire respectée. Cependant, bien que cela fût autorisé par la réglementation en vigueur, les autorités ont émis après décembre des ordonnancements se rapportant à l'exercice 2008, ce qui n'est pas souhaitable.

L'audit des dépenses extrabudgétaires (repère structurel) devrait être terminé en juin, avec un retard de trois mois, les procédures de sélection d'un auditeur indépendant ayant demandé plus de temps que prévu. Un rapport d'étape préliminaire de l'auditeur externe confirme les estimations antérieures.

Autres réformes structurelles

Un décret d'application de la nouvelle loi sur les institutions de microfinance a été adopté (repère structurel).

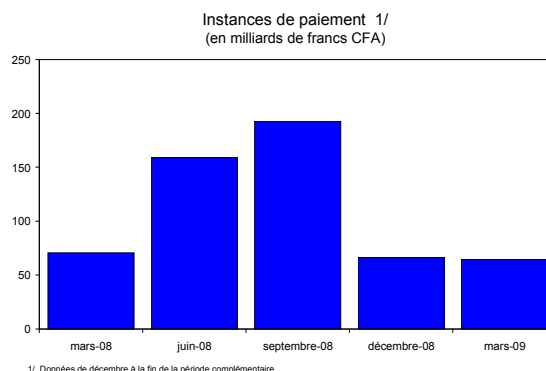
Les droits et les devoirs respectifs des services fiscaux, douaniers et de surveillance ont été précisés pour la zone économique spéciale qui est en cours d'établissement (repère structurel).

Un audit externe du nouveau cadre de passation des marchés publics (repère pour fin mai) a été retardé, la sélection de l'auditeur et la mobilisation du financement de la Banque mondiale ayant demandé plus de temps que prévu ; un projet de rapport d'audit devrait être remis en septembre 2009.

Encadré 1. Retards de paiement de l'État et dépenses extrabudgétaires

L'apurement est en bonne voie dans tous les domaines :¹

- Le stock de factures impayées dans la chaîne de dépense a été ramené de 175 milliards de FCFA en octobre 2008 à 65 milliards de FCFA (1 % du PIB) fin mars 2009 — niveau inférieur au plafond inscrit dans le programme et supérieur de 1/3 % du PIB seulement au niveau normal des instances de paiement, qui doit être atteint d'ici à fin juin².
- Les liquidités fournies par le Trésor ont permis aux agences de réduire leurs impayés de moitié, en les ramenant à moins de 1/2 % du PIB fin avril 2009, mais ils ont recommencé à augmenter depuis, l'agence routière ayant présenté les factures de plusieurs projets d'infrastructure qui n'ont pas encore été réglées.
- Un rapport préliminaire de l'auditeur externe a identifié 73 milliards de FCFA de dépenses n'ayant pas fait l'objet d'une ouverture de crédits budgétaires. Cela est conforme aux estimations antérieures citées dans le document rapport du FMI no 09/5. Le rapport d'audit final devrait être terminé en juin. Comme cela a déjà été indiqué, les autorités décideront quelles dépenses régulariser dans le contexte du budget 2010.



Malgré cette amélioration générale, la gestion des flux de trésorerie demeure compliquée du fait que la liquidité restreinte du marché financier régional empêche d'y avoir recours plus fréquemment et que les factures afférentes aux grands projets d'équipement ainsi que les concours des bailleurs de fonds sont répartis de façon inégale sur toute l'année. Aucun soutien budgétaire n'a été décaissé pendant les cinq premiers mois de 2009, les bailleurs de fonds attendant la normalisation complète des relations financières entre l'État et le secteur privé. Ces facteurs, conjugués aux déficiences qui entachent encore le suivi de chacune des phases de la chaîne de dépense, expliquent en grande partie la volatilité qui continue de caractériser les instances de paiement et les flux de trésorerie des agences. Les mesures structurelles concernant les systèmes de suivi SIGFIP et ASTER (voir ci-dessous) devraient faciliter la gestion des flux de trésorerie.

¹ On trouvera davantage d'informations sur les retards de paiement dans le rapport du FMI no 09/5, encadré 1.

² La normalisation des relations financières entre l'État et le secteur privé étant imminente, le critère d'évaluation (de performance) (CE) concernant les instances de paiement est porté à 45 milliards de FCFA, montant proche du niveau antérieur ; cela implique que l'État aura en moyenne trois semaines pour régler une facture vérifiée.

4. **Le critère d'évaluation (de performance) afférent au déficit budgétaire à fin 2008 n'a pas été respecté en dépit de la sous-utilisation des crédits ouverts.** Le plafond a été dépassé de 1/3 % du PIB et les recettes fiscales ont été inférieures de 1 1/4 % du PIB au niveau prévu dans le programme. Le manque à gagner est dû à la diminution du produit des taxes sur les produits pétroliers vers la fin de 2008 (1/4 % du PIB) et au fait que la SENELEC (l'entreprise d'électricité) a différé des paiements d'impôts (2/3 % du PIB) jusqu'à 2009 ; l'entreprise a connu des problèmes de trésorerie en raison de la hausse des prix du pétrole et des impayés de l'État. L'objectif indicatif de fin mars pour le solde budgétaire de base a été

respecté, de même que tous les autres objectifs quantitatifs du programme pour fin 2008 et fin mars 2009.

II. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET RISQUES — DES CHOCS À RÉPÉTITION ET LE RÔLE DU FMI

A. Une conjoncture économique difficile

5. En dehors du secteur agricole, la croissance a nettement ralenti en 2008

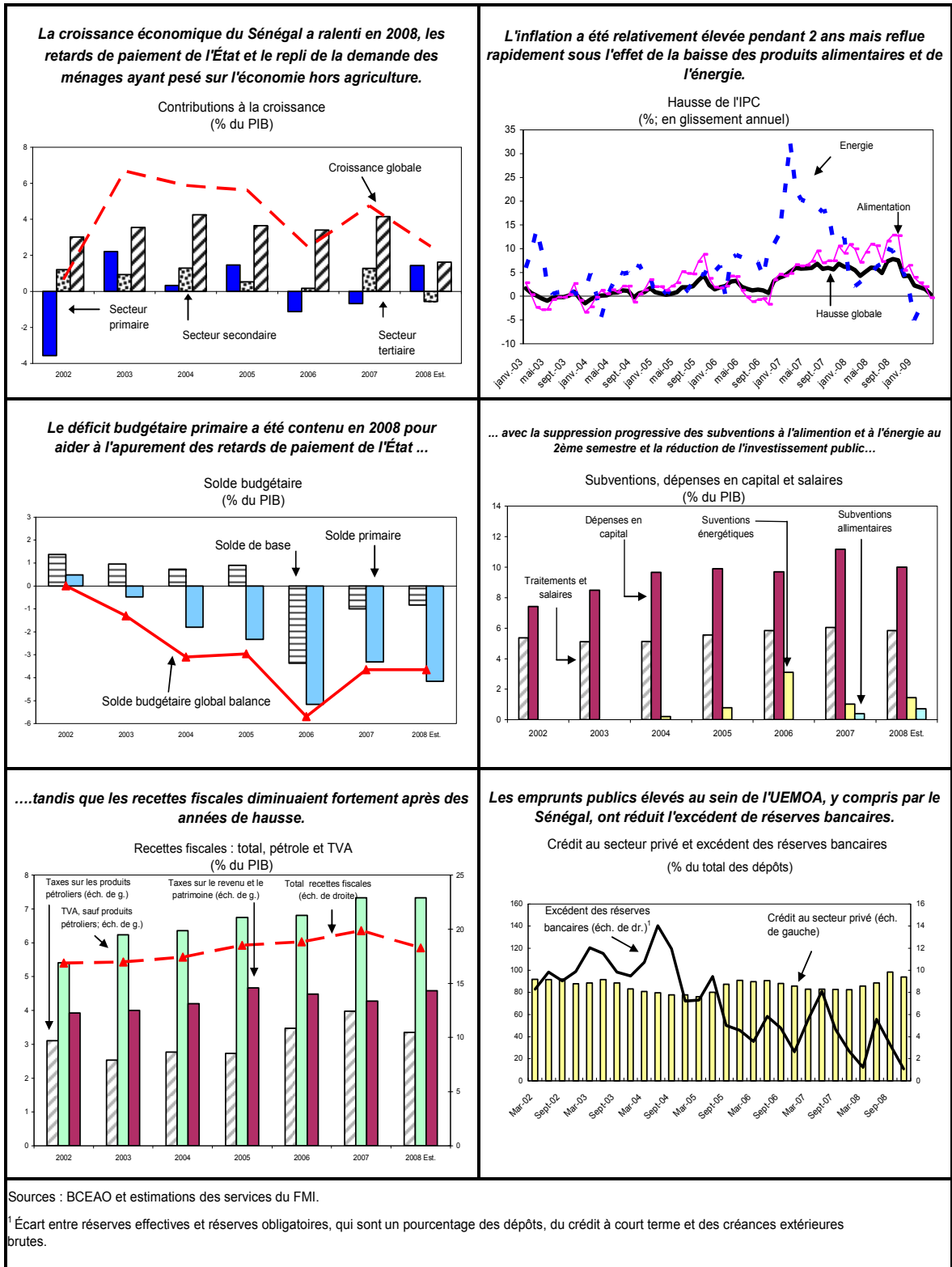
(graphique 1). Ceci s'explique par les retards de paiement de l'État au secteur privé et par l'effet sur la consommation des ménages des prix des denrées et de l'énergie qui sont restés élevés pendant la plus grande partie de l'année. L'agriculture a enregistré de bons résultats grâce en

	PIB, 2007-12					
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
		Est.		Proj.		
particulier à une pluviométrie favorable et aux mesures prises par les pouvoirs publics qui ont permis d'accroître de moitié la surface consacrée				(en pourcentage)		
Croissance du PIB	4.7	2.5	3.1	3.4	4.3	4.8
Croissance du PIB hors agriculture	6.2	1.3	3.1	3.4	4.4	4.9
Contribution de ICS à la croissance	0.1	-0.2	0.6	0.6

à la culture du riz. La production des ICS a diminué en 2008, mais son redressement est en cours¹. L'activité dans le BTP a stagné — après avoir connu pendant plusieurs années des taux de croissance supérieurs à 10 % — à cause des impayés de l'État et de la réduction des commandes publiques. En termes de croissance économique et de résultats budgétaires, le Sénégal s'est laissé dépasser dernièrement par les autres pays de l'UEMOA (graphique 2).

¹ *Industries chimiques du Sénégal* est la plus grande société du pays. Elle produit de l'acide phosphorique et a reçu en 2008 une injection de capital de 100 millions de dollars de la part de l'actionnaire étranger majoritaire.

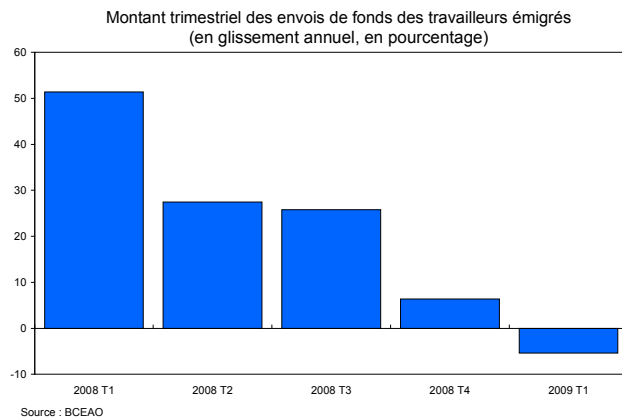
Graphique 1. Sénégal : évolution macroéconomique récente, 2002–08



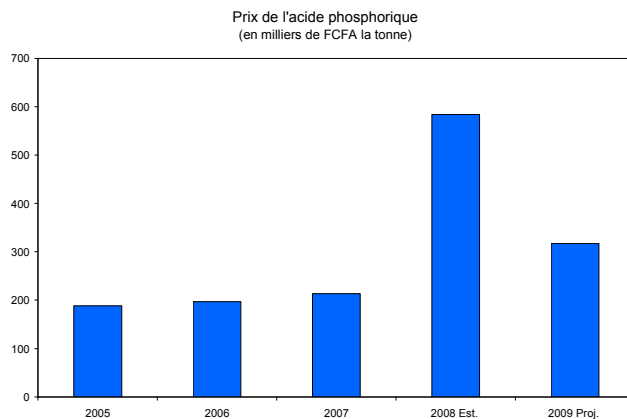
6. **Fin 2008 — début 2009, la crise économique mondiale a commencé à faire sentir ses effets sur l'économie sénégalaise.** Les envois de fonds des travailleurs émigrés, les prix des exportations et l'IDE semblent être les principaux canaux de transmission de la crise (encadré 2). Cela a les implications suivantes :

Encadré 2. Principaux canaux de transmission de la crise internationale

Les envois de fonds des travailleurs émigrés ont fortement augmenté pendant plusieurs années et ont atteint 8 % du PIB en 2008. Cependant, les deux tiers de ces envois provenant des États-Unis, de France, d'Espagne et d'Italie, ils ont progressé moins vite en 2008 avant de chuter brutalement (en glissement annuel) au premier trimestre de 2009. Si cette tendance se confirme, la consommation des ménages et le BTP pourraient s'en ressentir.



D'après les projections, les **prix des exportations** seront nettement plus bas en 2009 qu'en 2008, le prix du principal produit d'exportation sénégalais, à savoir l'acide phosphorique, diminuant de moitié par rapport à 2008.



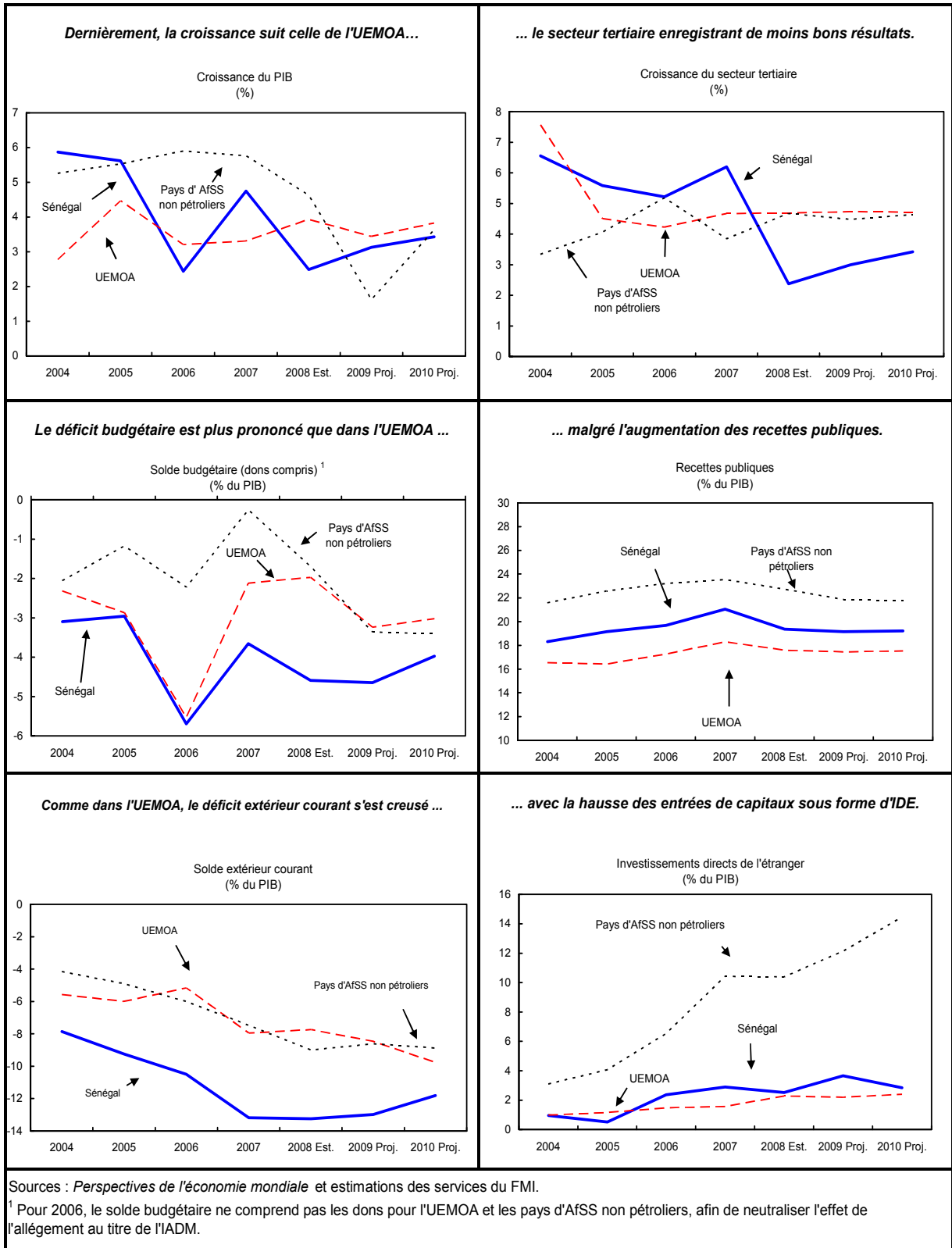
L'**investissement direct étranger** (IDE) destiné à financer plusieurs projets spécifiques devrait augmenter moins vite en raison de la chute de la demande et de la raréfaction des financements pour les entreprises étrangères.

Un projet d'exploitation de minerai de fer, qui devait représenter la moitié de l'IDE au cours des prochaines années, a été différé et d'autres projets (par exemple l'expansion du port et de la zone économique spéciale) pourraient aussi être exécutés selon un calendrier plus étalé.

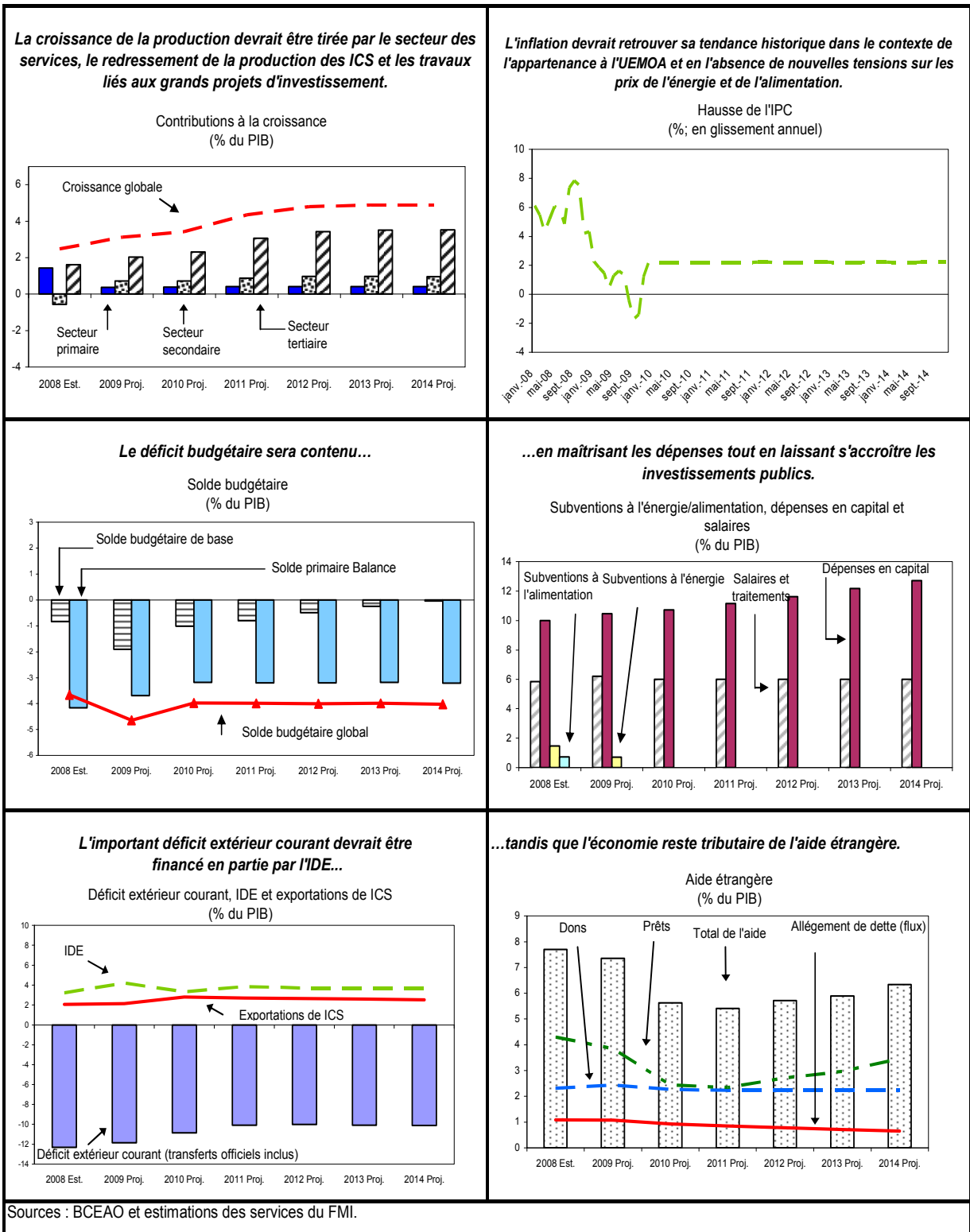
Le **tourisme** subit également les effets de la crise, comme en témoigne la baisse du nombre d'arrivées.

- On s'attend à ce que le **rebond économique** de 2009 soit faible, même avec l'élimination des retards de paiement de l'État et l'accélération de la production des ICS. De même, les projections laissent entrevoir une croissance à moyen terme d'environ 5 %, c'est-à-dire inférieure aux prévisions antérieures en raison d'une conjoncture extérieure plus défavorable (graphique 3).

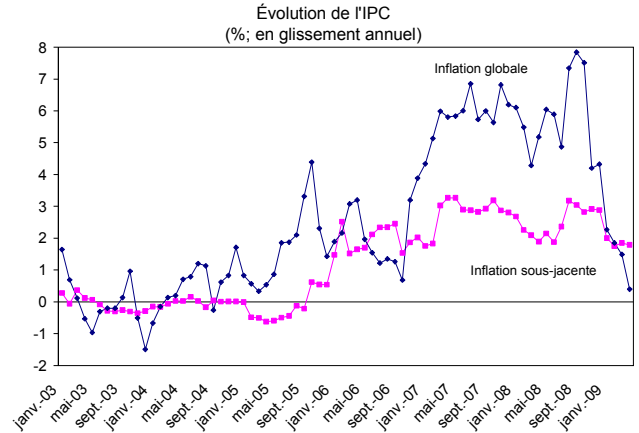
Graphique 2. Sénégal, UEMOA et AfSS : évolution et perspectives macroéconomiques, 2004–10



Graphique 3. Sénégal : perspectives à moyen terme, 2008–14



- En moyenne, l'**inflation** devrait être faible en 2009, compte tenu de la baisse prononcée des prix des produits alimentaires et de l'énergie et de l'absence de pressions du côté de la demande intérieure. L'inflation est sur le point de retrouver ses niveaux historiques à moyen terme conformément à la tendance au sein de l'UEMOA.



- Le **déficit extérieur courant** devrait diminuer légèrement en 2009 (mais moins que prévu initialement) et de façon plus prononcée à moyen terme, les ICS retrouvant progressivement leur capacité d'exportation antérieure tandis que l'atonie de la croissance économique et de l'IDE freinera les importations. Sous l'effet d'un repli plus accentué des entrées de capitaux, notamment sous forme d'IDE, les **réserves** devraient se maintenir à peine au dessus de l'équivalent de trois mois d'importations.
- Le **secteur bancaire** n'est pas touché directement par la crise mondiale, car tout porte à croire qu'il ne détient pas d'actifs toxiques. Cependant, les effets de la crise pourraient s'exercer de façon indirecte, par exemple sur la qualité du crédit (encadré 3 ci-après).
- Les **perspectives** sont caractérisées par l'incertitude concernant la conjoncture internationale et l'ampleur de ses répercussions. Le niveau moins élevé que prévu des exportations, des envois de fonds des travailleurs émigrés, de l'IDE et de l'aide pourrait ralentir encore la croissance. Des risques traditionnels subsistent également, tels que des conditions climatiques défavorables ou l'action d'insectes nuisibles qui sont de nature à influencer sur la production agricole et les prix des produits de base. En outre, l'érosion du soutien populaire dont bénéficiait le parti au pouvoir (qui a subi des pertes déterminantes lors des récentes élections municipales), les faiblesses institutionnelles (notamment le nombre élevé de portefeuilles ministériels et les chevauchements de compétence entre les services gouvernementaux) et les problèmes de gouvernance et de transparence (par exemple dans le secteur de l'énergie) pourraient susciter des craintes chez les partenaires au développement et accroître le risque d'une remise en question des engagements pris dans le cadre du programme.

B. Facilité de protection contre les chocs exogènes

7. Les autorités sénégalaises sollicitent une augmentation et une prolongation des ressources à leur disposition au titre de la FCE pour les aider à affronter les effets de la crise économique mondiale. L'accord FCE a été approuvé en décembre 2008 à la suite de la

flambée des prix des produits alimentaires et de l'énergie et portait sur 30 % de la quote-part (48,54 millions de DTS), dont la première tranche (15 % de la quote-part) a été tirée au moment de l'approbation. L'augmentation demandée porterait l'accès du Sénégal à la FCE à 75 % de sa quote-part (121,35 millions de DTS, soit environ 90 milliards de FCFA), et la prolongation demandée porterait la durée de l'accord de 12 à 18 mois. Le solde non tiré, égal à 60 % de la quote-part (97,08 millions de DTS, soit environ 72 milliards de FCFA) serait décaissé en trois tranches égales au moment des troisième, quatrième et cinquième (et dernière) revues du programme ISPE. La dernière revue, qui aurait lieu à la mi-2010, pourrait alors servir à déterminer la forme future de l'engagement du FMI au Sénégal.

8. La FCE serait ainsi fournie pour deux chocs successifs soudains et exogènes : la

flambée des prix du pétrole et des produits alimentaires en 2008 et les effets de la crise économique mondiale en 2009–10. L'impact conjugué de ces deux chocs a entraîné un besoin de balance des paiements dont l'ampleur et la durée dépassent les prévisions initiales, puisqu'il se prolongera jusqu'en 2010. On s'attend toutefois à ce que la balance des paiements du Sénégal se redresse au-delà de l'année 2010, ce qui atteste du caractère soudain et temporaire des deux chocs (voir tableau 2 et graphique 4).

	Variation par rapport à 2007			Variation cumulée pour	
	2008	2009	2010	2009-10	2008-10
Chocs externes, total	-132	-114	-143	-257	-389
Prix de l'alimentation et de l'énergie	-205	-20	-73	-93	-298
Importations de nourriture, net	-114	-67	-75	-142	-256
Dont : riz	-116	-65	-66	-131	-247
Importations de pétrole, net	-91	47	3	49	-42
Crise internationale	74	-95	-70	-165	-91
Envois de fonds, net ¹	42	-47	-55	-102	-61
Recettes du tourisme	-39	-60	-65	-126	-165
Prix d'export. de l'acide phosphorique	81	32	32	65	146
Investissement direct, net ^{1,2}	-11	-19	18	-1	-12
Autres, poste résiduel	-25	7	-12	-6	-30
Balance des paiements globale (variation)	-156	-107	-155	-263	-419
<i>Postes pour mémoire :</i>					
Balance des paiements globale	-105	-56	-104	-160	-266
Réserves brutes, variation (sans FCE)	-8	-46	-137	-137	-137
Réserves brutes, variation (avec FCE)	9	19	-48	-48	-48
Réserves brutes, fin de pér. (avec FCE)	744	754	687	687	687
(mois d'importations de biens et SNF)	3.2	3.5	3.1	3.1	3.1

¹ Déduction faite des importations induites.

² Privatisations de 2009 non comprises.

9. Par rapport à l'année 2007, immédiatement antérieure aux deux crises, l'impact cumulé des deux chocs est estimé à 389 milliards de FCFA sur la période 2008–

10. Les effets de la première crise, c'est-à-dire la flambée des prix des denrées et de l'énergie, sont prépondérants en 2008, tandis que, pour la période 2009–10, c'est la crise économique mondiale qui devient la principale source de difficultés. En conséquence, les projections font état d'une dégradation cumulée de 419 milliards de FCFA de la balance des paiements globale au cours de la période, avec des effets prononcés sur le niveau des réserves.

	Variation par rapport à l'approbation FCE (rapport du FMI no 09)			Variation cumulée pour	
	2008	2009	2010	2009-10	2008-10
	(Milliards de francs CFA; (+) = amélioration)				
Total des flux liés aux crises	78	-62	-140	-203	-124
Energie et alimentation	-13	17	22	39	26
Importations de pétrole et produits pétroliers, net	44	95	97	191	236
Importations de produits alimentaires, net	-57	-78	-75	-152	-210
Crise internationale	91	-79	-162	-242	-150
Envois de fonds, net ¹	99	13	-26	-12	87
Recettes du tourisme	28	-3	-19	-22	7
Exportations d'acide phosphorique	17	-78	-57	-135	-118
Investissement direct, net ¹	-54	-12	-60	-72	-126
Autres, poste résiduel	-155	-86	36	-50	-206
Balance des paiements globale	-77	-149	-104	-253	-330
<i>Postes pour mémoire :</i>					
Réserves, fin de période (sans FCE)	6	-141	-244	-244	-244
Réserves, fin de période (avec FCE)	5	-113	-193	-193	-193
(en mois d'importations)	0.0	-0.2	-0.4	-0.4	-0.4

¹ Déduction faite des importations induites.

10. L'impact de la crise mondiale est aussi plus grave qu'on ne le prévoyait au moment de l'approbation de l'accord FCE (rapport du FMI no 09/5). Cela s'explique par

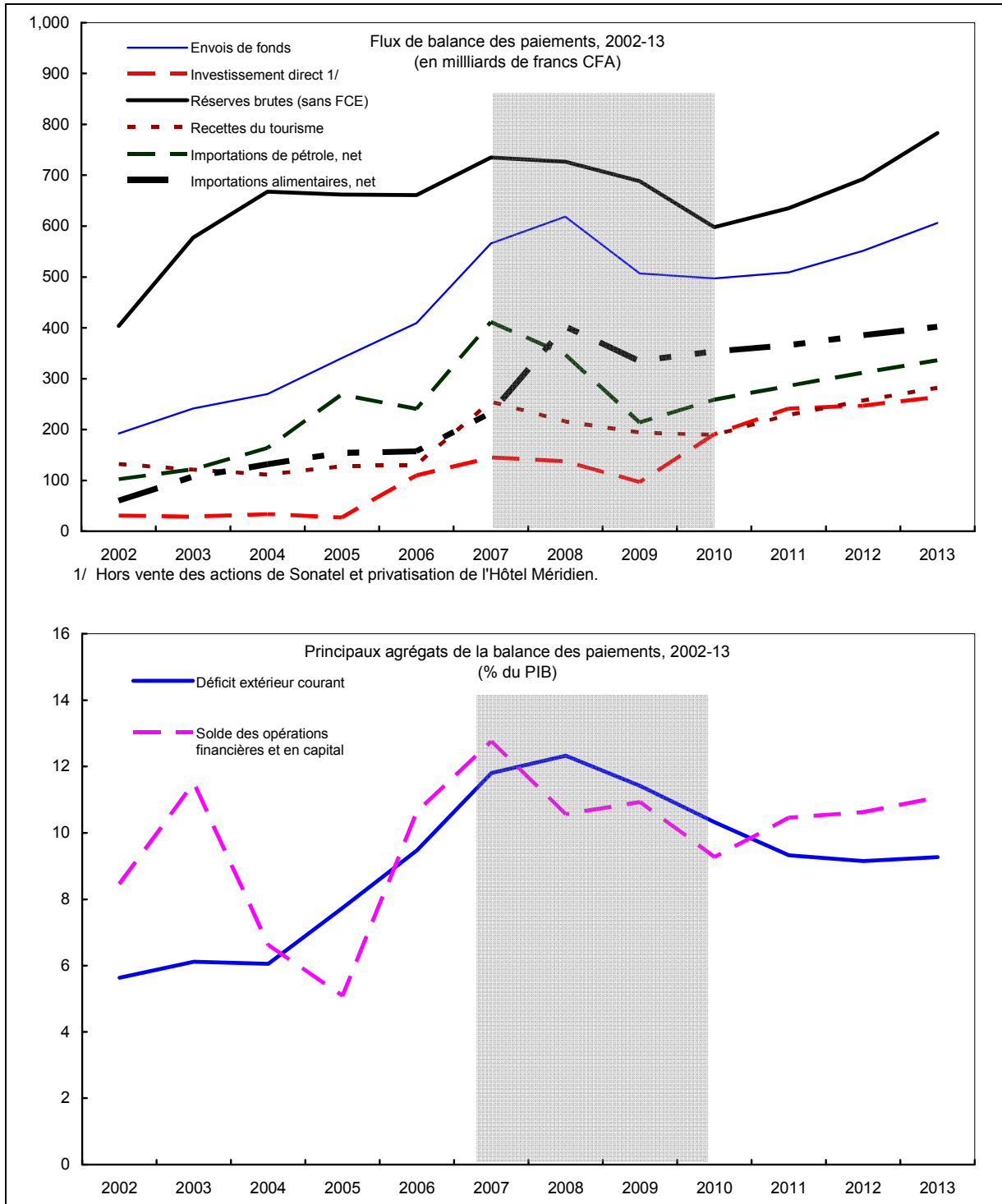
le fait que l'on ne disposait à l'époque que de peu d'éléments concrets pour évaluer cet impact. Depuis, les envois de fonds des travailleurs émigrés, l'IDE et les exportations sont apparus comme les principaux canaux de transmission de la crise (voir encadré 2 ci-dessus). En somme, par rapport aux projections passées, la situation de la balance des paiements globale sur la période 2008–10 s'est dégradée de 330 milliards de FCFA.

11. **L'aide proposée aiderait à compenser en partie, mais pas entièrement, la dégradation de la balance des paiements globale.** Cela tient à plusieurs considérations, notamment à l'incertitude qui subsiste quant à la dynamique de la crise mondiale, à l'augmentation prévue du soutien d'autres partenaires au développement et à la prudence qui s'impose pour préserver les ressources du FMI compte tenu des difficultés que les autorités ont eues dans le passé pour appliquer leur programme économique. Cependant, le niveau d'accès proposé aiderait à stabiliser la contribution du Sénégal aux réserves internationales de l'UEMOA. Compte tenu de la diminution attendue de la valeur des importations induite par la baisse des cours internationaux et le repli de la demande intérieure, le taux de couverture des réserves demeurerait supérieur à trois mois d'importations pendant la période 2009–10, avec une pointe prévue en 2009 correspondant aux recettes de privatisation ponctuelles et au financement reçu pour l'autoroute à péage. Le cas échéant, le niveau d'accès pourrait être révisé lors d'une future revue de l'accord en fonction de l'évolution de la situation.

12. **Le soutien du FMI et de la Banque mondiale devrait servir de catalyseur à l'augmentation de l'aide des bailleurs de fonds.** La Banque devrait approuver, par procédure accélérée, une opération de soutien budgétaire de 60 millions de dollars EU au milieu du mois de juin 2009. Après l'achèvement de la troisième revue du programme ISPE, les autorités ont l'intention de solliciter un soutien additionnel auprès des autres partenaires au développement. Les bailleurs de fonds ont fait savoir qu'ils n'envisageraient d'accroître leur aide qu'au terme d'une revue positive du programme ISPE afin d'être sûrs que les dérapages budgétaires passés ont été corrigés avec succès.

13. **La capacité du Sénégal à rembourser le FMI est solide** (tableau 11). En outre, la mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette, qui accompagne ce rapport, confirme que le risque de surendettement du Sénégal est faible, à condition que les autorités continuent d'appliquer des politiques macroéconomiques prudentes.

Graphique 4 : Sénégal. Balance des paiements, 2002-2013



III. ENTRETIENS RELATIFS AU PROGRAMME

A. Vue d'ensemble

14. **Les autorités entendent continuer à fonder leur programme économique sur les quatre piliers de l'ISPE.** Bien que la mise en oeuvre du programme ait été entachée par des dérapages budgétaires en 2008, les piliers sur lesquels repose ce programme se sont révélés assez souples pour permettre aux autorités de remédier à ces dérapages et de faire avancer sensiblement les réformes dans plusieurs domaines fondamentaux, en particulier en matière de gouvernance et de transparence budgétaires. Jusqu'à présent, les réformes engagées dans le cadre du programme ISPE ont porté sur la passation des marchés publics, le secteur énergétique, la gestion des grands projets d'infrastructure et les risques budgétaires afférents (par exemple aéroport, zone économique spéciale) ainsi que, plus récemment et à la suite des dérapages budgétaires, sur la gestion des finances publiques.

Les quatre piliers du programme ISPE

Contenir le *déficit budgétaire* pour promouvoir la stabilité macroéconomique et préserver la viabilité de la dette.

Améliorer la *gouvernance et la transparence budgétaires* de manière à rehausser la crédibilité de l'action des pouvoirs publics et à maintenir le niveau de l'aide extérieure.

Encourager l'*activité du secteur privé* en améliorant le climat des affaires et en remédiant aux entraves structurelles qui freinent la croissance économique.

Limiter la *vulnérabilité du secteur financier* et accroître la contribution de ce secteur à l'économie.

15. **La priorité du programme en 2009 sera d'aider le Sénégal à surmonter l'impact de la crise économique mondiale tout en menant à bien la normalisation des relations financières entre l'État et le secteur privé.** Les autorités ont réaffirmé leur intention de s'en tenir à une politique budgétaire prudente, en se réservant la possibilité d'un assouplissement temporaire pour éviter de trop fortes réductions des dépenses face à la baisse des recettes fiscales. Les conditions structurelles porteront essentiellement sur la poursuite des réformes de la gestion des finances publiques et le renforcement de l'administration fiscale, ce qui devrait aussi conforter l'orientation de la politique budgétaire.

B. Politiques macroéconomiques

Élimination des retards de paiement

16. **Les autorités ont l'intention d'apurer tous les retards de paiement d'ici au milieu de l'année.** Cela soutiendra l'activité économique. Le financement extérieur et intérieur qui deviendra disponible au cours des semaines à venir facilitera

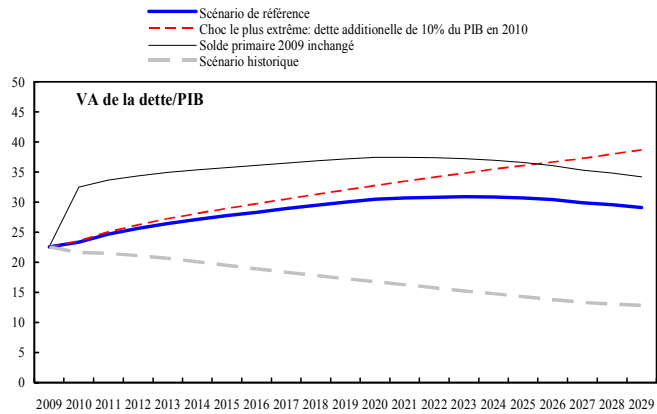
la réalisation de cet objectif. Dans l'intervalle, l'exécution du budget est gérée de façon rigoureuse.

17. Une fois achevé l'audit des dépenses extrabudgétaires, le gouvernement décidera d'ici à fin juillet de la suite à donner aux créances identifiées (repère structurel). Toutes les créances à régler seront incluses dans le budget 2010.

MPEF ¶19

Orientation de la politique budgétaire

18. Les autorités ont réaffirmé leur détermination à suivre une politique budgétaire de nature à préserver la viabilité de la dette à moyen terme tout en dégagant suffisamment de ressources pour les secteurs sociaux et les investissements d'infrastructure jugés prioritaires.

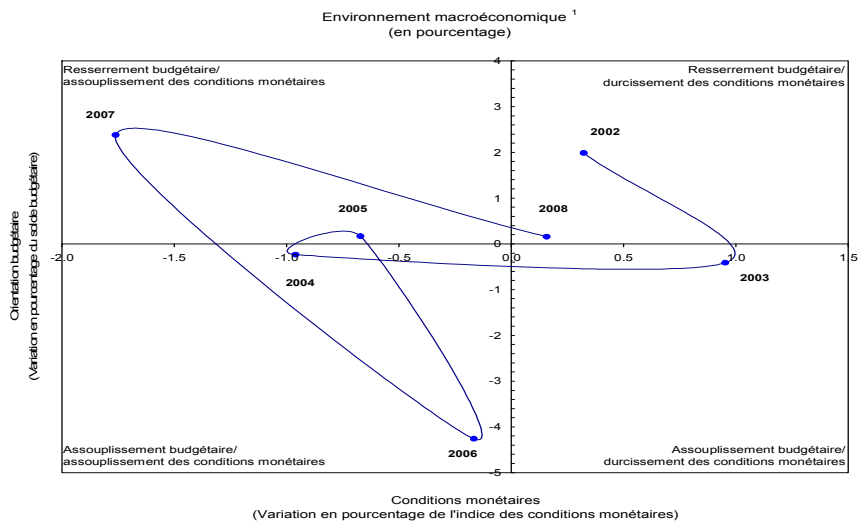


Cela contribuera à la réalisation des OMD, à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la croissance. La mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette confirme qu'un déficit budgétaire global de 4 % du PIB à moyen terme ne remet pas en cause la viabilité de la dette².

MPEF ¶19

19. Après le resserrement des politiques macroéconomiques en 2007–08, il est possible de les assouplir temporairement, à raison de 1¼ % du PIB, en 2009 par rapport aux objectifs antérieurs du

programme et de laisser le déficit budgétaire global atteindre 4½ % du PIB. Les recettes fiscales étant faibles en raison du ralentissement de la croissance, le maintien de l'objectif initial de 2¾ % du PIB pour le déficit aurait nécessité des réductions de dépenses considérables. Or, étant donné que les dépenses



¹ L'orientation budgétaire est représentée par les variations du solde de base — dont les autorités ont la maîtrise — exprimé en pourcentage du PIB. Les conditions monétaires sont mesurées par un indice de la moyenne du taux directeur réel (taux de refinancement moins inflation) et du (log du) taux de change effectif réel.

² Voir l'analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par le FMI et l'AID, mai 2009.

ont déjà été diminuées de 1½ % du PIB en 2008, ces réductions auraient un effet procyclique et compromettraient la réalisation des objectifs de développement. Le déficit plus élevé contribuera à soutenir l'activité économique. MPEF ¶10

20. **Il est possible d'envisager un déficit budgétaire plus élevé dans la mesure où les autorités progressent dans l'apurement des impayés de l'État et la mobilisation des financements nécessaires.** Ce financement est composé de concours des bailleurs de fonds, d'émissions régulières de titres sur le marché régional, d'un financement bancaire garanti par des actions de SONATEL et des recettes de privatisation³. Une loi de finances rectificative en milieu d'exercice reste néanmoins nécessaire et a été soumise au parlement (action préalable). Cette loi régularise les reports de dépenses de 2008, comprend l'ouverture de crédits pour l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio qui bénéficie du soutien des bailleurs de fonds, et supprime une partie des dépenses non prioritaires. MPEF ¶11

C. Réformes structurelles

Gestion des finances publiques et administration fiscale

21. **Les réformes concernant la gestion des finances publiques et l'administration fiscale demeurent au cœur du programme des autorités.** Celui-ci comprend six repères structurels d'importance macroéconomique dans ces domaines (tableau 2 du MPEF)⁴.

Programme de réformes structurelles	
Gestion des finances publiques	MPEF ¶
Un audit du système SIGFIP de suivi budgétaire visant à en améliorer la fiabilité, la couverture et la capacité de produire des données périodiques sur l'exécution du budget.	17
Amélioration de la flexibilité et de la présentation du budget de manière à en accroître la transparence et à renforcer le contrôle des dépenses.	16
Rendre opérationnel le système de comptabilité ASTER afin d'améliorer la fiabilité des comptes du Trésor.	18
Après l'audit externe, déterminer quelles dépenses extrabudgétaires doivent être rejetées ou régularisées dans la loi de finances 2010, ce qui devrait rétablir l'intégrité du système budgétaire et achever la normalisation des relations financières entre l'État et le secteur privé.	19
Administration fiscale	
Une étude visant à identifier le niveau et le fondement des exonérations fiscales, afin de contribuer à préserver le rendement et la cohérence du système fiscal.	21
Charger le fisc plutôt que la SAR (société de raffinage de pétrole) du recouvrement de la taxe spéciale sur l'essence (FSAPP) de manière à accroître la transparence et les recettes de l'État.	22

³ Un appel d'offres pour la vente de l'Hôtel Méridien a été lancé récemment et la vente devrait être finalisée en 2009.

⁴ D'après un rapport d'assistance technique de février 2009 du Département des finances publiques.

Secteur énergétique

22. **Le secteur énergétique, déterminant pour rehausser la croissance économique, est en cours de réforme mais reste une source de risques pour les finances publiques.** À titre d'exemple, on citera les arriérés d'impôts de la SENELEC en 2008 ainsi que les problèmes financiers et de gouvernance de la société de raffinage de pétrole SAR. La réforme du secteur énergétique, qui bénéficie du soutien de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds, vise à rétablir l'équilibre financier de la SENELEC et à permettre à cette société d'apurer ses arriérés à l'égard du fisc et du secteur privé en 2009. Pour l'avenir, les autorités se sont engagées à faire en sorte que la SENELEC règle ses impôts par trimestre⁵, ce qui sera rendu possible par l'alignement trimestriel des tarifs d'électricité sur les prix du marché. Elles ont aussi réaffirmé leur détermination à supprimer progressivement comme prévu la dernière subvention énergétique — sur le gaz butane — d'ici au milieu de l'année. Les services du FMI ont insisté sur la nécessité de régler les problèmes de la SAR et resteront en relation avec les services de la Banque mondiale à ce sujet.

MPEF ¶22

Secteur privé

23. **Les autorités poursuivent les réformes dans plusieurs domaines afin d'améliorer le classement du Sénégal selon les indicateurs «Doing Business» de la Banque mondiale.** Ces réformes consistent notamment à rendre le système judiciaire plus apte à traiter les litiges commerciaux, à accélérer les transferts de propriété et la délivrance de permis de construire, et à assouplir davantage les restrictions concernant les contrats de travail à durée déterminée.

MPEF ¶23

Secteur financier

24. **En réaction aux événements récents, les autorités nationales et régionales ont renforcé la surveillance du secteur financier pour en préserver la stabilité (encadré 3).** Elles examinent les bilans des banques en s'appuyant sur toute une gamme d'indicateurs et de tests de résistance pour détecter les risques de crédit et remédier aux problèmes de solvabilité et de liquidité. Elles s'attachent en particulier à identifier les cas où la constitution de provisions additionnelles s'impose, à réduire la concentration excessive des risques et les asymétries entre actifs et passifs, et à anticiper les retombées potentielles des problèmes que connaissent les sociétés mères à l'étranger.

MPEF ¶24-26

⁵ Fin mai, deux tiers des arriérés d'impôts de la SENELEC avaient été réglés.

Encadré 3. Stabilité du secteur bancaire

Le système bancaire souffre de faiblesses structurelles. Plusieurs banques sont en infraction permanente aux normes prudentielles. Ces déficiences pourraient s'aggraver si la faiblesse de la croissance se traduisait par une baisse de la qualité du crédit—la situation des créances improductives s'est déjà dégradée en 2008 en raison des retards de paiement de l'État (tableau 8).

Nombre de banques ne respectant pas les normes prudentielles

	Déc-02	Déc-03	Déc-04	Déc-05	Déc-06	Déc-07	Sep-08	Déc-08
Capital minimum	2	1	1	1	1	1	1	0
Normes de fonds propres	2	2	2	2	2	2	2	2
Fortes expositions et concentration	2	6	6	8	5	6	8	8
Liquidité	1	3	1	4	4	4	8	4
Transformation (ressources stables)	5	3	4	3	4	6	6	6
Nombre de banques	11	11	12	14	17	17	17	17

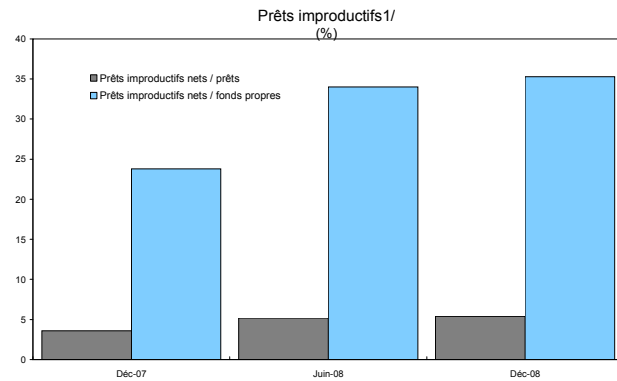
Source : BCEAO et Rapport annuel de la BC-UMOA.

D'après les tests de résistance effectués par les autorités, les banques présenteraient une certaine vulnérabilité en cas de chocs sur le crédit. Si la concentration du crédit a plutôt diminué ces dernières années, plus de la moitié des banques ne se conforment pas au plafond relativement généreux fixé pour l'exposition sur un même emprunteur. Il ressort des tests de résistance réalisés pour chaque banque qu'une forte annulation de la dette des principaux emprunteurs pourrait créer des problèmes de solvabilité.

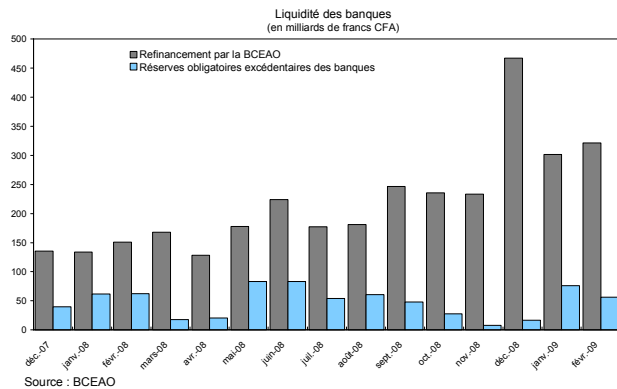
Les tensions sur la liquidité du système bancaire se sont accentuées en 2008. Les réserves excédentaires des banques ont atteint leur plus bas niveau depuis trois ans et les opérations de refinancement de la BCEAO ont fait un bond, l'État ayant eu besoin de davantage de liquidités pour régler ses retards de paiement.

Compte tenu des besoins de financement de l'État et du secteur privé, il est

essentiel que la BCEAO augmente ses apports de liquidité au système financier. Elle pourrait le faire par le biais d'un assouplissement de sa politique monétaire étant donné l'évolution des taux de change et l'orientation de la politique monétaire dans la zone euro. Même si l'expérience du passé tend à montrer qu'une baisse des taux directeurs n'influe pas de manière significative sur les taux de détail, une intensification des injections de liquidités pourrait permettre de répondre aux besoins de financement de l'État sans évincer le secteur privé. Dans cette optique, la BCEAO a récemment lancé de nouvelles opérations d'apport de liquidités, y compris avec de nouvelles échéances. L'abaissement du niveau des réserves obligatoires pourrait aussi être envisagé, de même que l'expansion des garanties de bonne qualité utilisables pour les opérations de réescompte et d'open market¹.



1/ Non compris les prêts à ICS, dont le provisionnement n'est pas obligatoire.



Source : BCEAO

¹ L'analyse et les suggestions des services du FMI pour la zone de l'UEMOA dans son ensemble ont été communiquées aux autorités régionales (voir Note de position des services du FMI, à paraître).

IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

25. **Les autorités sénégalaises ont su tirer parti de l'occasion qui s'est présentée de remettre le programme sur la bonne voie.** La réduction de trois quarts du stock d'impayés depuis le pic atteint à la fin octobre 2008 contribuera largement à la normalisation des relations financières entre l'État et le secteur privé au cours des semaines à venir. Les réformes entreprises récemment pour améliorer la préparation, l'exécution et le suivi du budget devraient limiter le risque de réapparition de dérapages budgétaires, même si la gestion des flux de trésorerie pourrait encore être améliorée.

26. **Ces progrès interviennent à un moment critique pour le Sénégal et devraient soutenir l'activité économique, alors que le pays commence à ressentir les effets de la crise économique mondiale.** Grâce aux mesures correctrices qui ont été prises, le Sénégal affronte la crise dans une position bien meilleure qu'il y a seulement quelques mois. Cela dit, les perspectives de croissance économique se sont fortement dégradées et les risques de voir la situation s'aggraver se sont accrus. De plus, on s'attend à ce que la crise économique mondiale, qui survient après la flambée des prix des produits alimentaires et de l'énergie en 2008, fragilise davantage la position extérieure du Sénégal à court terme. L'augmentation de la FCE devrait aider à soutenir la balance des paiements du Sénégal pendant cette période cruciale.

27. **Un assouplissement temporaire de la politique budgétaire est approprié en 2009 pour aider le Sénégal à affronter les effets du ralentissement économique.** Le risque de surendettement étant faible et les financements disponibles, et compte tenu du net ralentissement des rentrées fiscales, les autorités ont décidé à juste titre de maintenir les dépenses proches des niveaux prévus tout en protégeant les dépenses sociales et en réorientant les dépenses prioritaires au profit des investissements d'infrastructure propres à stimuler la croissance. Les services du FMI se félicitent également de l'engagement réitéré des autorités à revenir au plus vite à une politique budgétaire de nature à préserver la viabilité de la dette du Sénégal à moyen terme. De même, grâce à leur gestion prudente des finances publiques vers la fin de 2008, les autorités ont été en mesure de compenser en grande partie la perte imprévue de recettes fiscales. Les services du FMI regrettent que le déficit de 2008 ait été plus élevé que prévu et insistent sur l'importance d'éviter de tels dépassements à l'avenir. Ils estiment cependant que la sous-utilisation des crédits ouverts en 2008 et le respect par les autorités de l'objectif de fin mars pour le solde budgétaire constituent de solides antécédents sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour recommander une dérogation pour la non-observation du critère d'évaluation (de performance) de fin 2008 relatif au déficit budgétaire de base.

28. **Le programme de réformes structurelles, qui est axé sur des mesures visant à améliorer davantage la gestion des finances publiques et l'administration fiscale, va dans le sens des objectifs budgétaires des autorités.** Les réformes aideront à préserver la stabilité macroéconomique et permettront au Sénégal de mettre définitivement un terme aux

dérappages budgétaires du passé. Les services du FMI attachent une importance particulière à ce qu'il soit décidé sans délai du traitement à réserver aux dépenses extrabudgétaires identifiées dans le rapport d'audit externe. En outre, la réforme du secteur énergétique, entreprise avec le soutien de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement, sera déterminante pour continuer à maîtriser les risques budgétaires et accroître le potentiel de croissance du Sénégal.

29. Les services du FMI recommandent que la dérogation soit accordée, que la revue du programme soit achevée et que la demande d'augmentation et de prolongation de l'accès à la FCE soit approuvée. Les progrès accomplis dans le règlement des factures impayées et la mise en œuvre des principales réformes en matière de gestion des finances publiques ont contribué à rétablir l'intégrité du système budgétaire. Ajouté au fait que les autorités ont l'intention de mener à bien la réforme de la gestion des finances publiques et de conduire une politique économique prudente, cela augure bien de la capacité du pays à surmonter les effets de la crise mondiale, pour autant que la volonté politique des autorités reste ferme.

Tableau 1. Sénégal : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2006–14

	2006	2007	2008			2009		2010	2011	2012	2013	2014
			Est.	Prog.	Proj.	Proj.						
(Variation annuelle en pourcentage)												
Revenu national et prix												
PIB en prix constants	2.4	4.7	2.5	5.2	3.1	3.4	4.3	4.8	4.9	4.9		
<i>Dont</i> : PIB non agricole	4.0	6.2	1.3	5.5	3.1	3.4	4.4	4.9	5.0	5.0		
Déflateur du PIB	4.0	5.5	7.4	2.3	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1		
Prix à la consommation												
Moyenne annuelle	2.1	5.9	5.8	3.3	0.8	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2		
Fin de période	3.9	6.2	4.3	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2		
Secteur extérieur												
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	0.1	-3.7	14.1	5.6	-12.1	13.8	6.6	4.6	4.5	4.8		
Importations, f.à.b. (francs CFA)	9.6	19.5	9.8	1.0	-7.8	5.4	4.7	6.4	6.3	6.5		
Exportations en volume	-12.3	-1.2	-4.0	12.6	9.0	8.6	3.9	4.0	4.1	4.1		
Importations en volume	6.5	11.3	-0.3	8.2	2.5	1.8	2.9	4.8	5.4	5.4		
Termes de l'échange ("–" = détérioration)	10.9	-9.4	8.4	0.4	-11.0	1.2	0.7	-1.0	-0.5	-0.3		
Taux de change effectif nominal	0.2	1.9	3.3		
Taux de change effectif réel	-0.2	5.3	5.3		
(Variation en pourcentage de la masse monétaire en début d'année, sauf indication contraire)												
Monnaie et crédit												
Avoirs intérieurs nets	5.0	8.6	6.2	5.0	5.1	10.6	12.7	11.3	10.5	9.1		
Crédit intérieur	5.8	11.5	7.3	5.3	5.5	11.0	13.1	11.7	10.9	9.4		
Crédit à l'État (net)	3.0	4.9	-3.5	-1.7	-1.6	2.8	4.4	3.0	2.2	1.0		
Crédit à l'économie (croissance en %)	4.2	10.5	17.2	10.9	10.0	11.0	11.4	11.6	11.8	11.8		
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)												
Opérations financières de l'État												
Recettes	19.7	21.1	19.4	20.7	19.2	19.3	19.7	20.1	20.3	20.6		
Dons	1.5	2.6	2.3	2.4	2.4	2.3	2.2	2.2	2.2	2.2		
Total des dépenses et prêts nets	27.2	27.6	26.5	25.9	26.3	25.6	26.0	26.3	26.5	26.8		
Excédent (+) ou déficit (–) budgétaire global												
Base ordonnancements, hors dons	-7.2	-6.2	-6.9	-5.1	-7.1	-6.2	-6.2	-6.2	-6.2	-6.2		
Base ordonnancements, dons compris	-5.7	-3.7	-4.6	-2.7	-4.6	-4.0	-4.0	-4.0	-4.0	-4.0		
Solde budgétaire primaire 1/	-5.2	-3.3	-4.2	-2.0	-3.7	-3.2	-3.2	-3.2	-3.2	-3.2		
Solde budgétaire de base 2/	-3.4	-1.0	-0.8	0.1	-1.9	-1.0	-0.8	-0.5	-0.2	0.0		
Investissement intérieur brut	28.2	30.9	30.2	31.2	27.6	27.8	28.4	29.3	30.2	31.0		
Public	9.7	11.2	10.0	10.8	10.4	10.7	11.2	11.6	12.2	12.7		
Non public	18.5	19.7	20.2	20.4	17.1	17.1	17.2	17.6	18.0	18.3		
Épargne intérieure brute	10.7	8.5	7.7	12.7	7.8	9.8	11.5	12.2	12.9	13.6		
Publique	3.4	7.1	5.0	8.7	6.3	7.7	8.1	8.6	9.1	9.6		
Non publique	7.3	1.4	2.7	4.0	1.5	2.1	3.3	3.7	3.7	4.0		
Épargne nationale brute	18.7	19.1	17.9	20.6	15.7	17.0	18.3	19.3	20.1	20.9		
Déficit extérieur courant (-)												
Transferts officiels courants inclus	-9.5	-11.8	-12.3	-10.6	-11.8	-10.9	-10.1	-10.0	-10.1	-10.1		
Hors transferts officiels courants	-10.5	-13.2	-13.3	-12.0	-13.0	-11.8	-11.0	-11.0	-11.0	-11.1		
Dettes												
Dettes intérieure de l'administration centrale 3/	4.3	5.6	5.0	5.9	3.7	4.1	6.0	7.3	8.2	8.4		
Dettes extérieure publique (nominale) 3/ 4/	17.7	17.9	19.7	22.0	23.4	24.7	24.8	25.2	25.9	27.2		
Service de la dette extérieure publique 4/												
En pourcentage des exportations	4.2	3.4	2.7	3.8	4.8	4.6	7.5	7.2	6.8	5.6		
En pourcentage des recettes publiques	5.4	4.1	3.4	4.6	5.2	5.1	8.3	7.8	7.2	5.8		
Produit intérieur brut (milliards de francs CFA)	4,893	5,408	5,950	6,450	6,264	6,614	7,048	7,544	8,080	8,655		

Sources : autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Recettes totales et dons moins dépenses totales et prêts nets, hors charges d'intérêts.

2/ Recettes totales moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures, prêts rétrocédés bruts et dépenses financées par l'initiative PPTE et l'aide IADM.

3/ Encours de la dette à la fin de l'exercice.

4/ Après allègement de dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM (à compter de 2006).

Tableau 2. Sénégal : Balance des paiements, 2006–14

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
			Est.			Proj.			
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)									
Solde des transactions courantes	-464	-638	-733	-742	-718	-710	-755	-813	-876
Biens	-837	-1,193	-1,275	-1,215	-1,212	-1,253	-1,352	-1,456	-1,568
Exportations, f.à.b.	833	803	916	805	917	977	1,022	1,068	1,119
Importations, f.à.b.	-1,670	-1,996	-2,191	-2,021	-2,129	-2,230	-2,374	-2,524	-2,688
Services et revenus (net)	-65	-64	-109	-82	-43	-8	-2	-15	-16
Crédits	512	671	665	654	672	744	807	868	930
Débits	-577	-735	-775	-736	-715	-752	-809	-883	-946
<i>Dont</i> : intérêts au titre de la dette publique	-36	-24	-24	-36	-38	-39	-37	-35	-34
Transferts courants sans contrepartie (net)	437	618	651	556	538	551	599	658	706
Privés (net)	409	566	618	507	497	509	552	606	649
Publics (net)	28	52	33	48	41	42	47	52	57
<i>Dont</i> : dons budgétaires	9	53	36	51	43	43	46	49	53
Compte de capital et d'opérations financières	520	690	628	685	614	737	801	894	978
Compte de capital	1,234	182	105	109	114	122	130	139	149
Transferts de capitaux privés	7	7	7	7	7	8	8	8	9
Dons-projets	64	86	101	101	107	114	122	131	140
Annulation de dette et autres transferts 1/ 2/	1,163	89	-4	0	0	0	0	0	0
Compte d'opérations financières	-714	507	523	577	499	615	671	755	829
Investissements directs 3/	110	145	137	227	190	241	247	264	286
Investissements de portefeuille	-11	29	0	20	22	49	61	71	77
Autres investissements	-812	333	385	330	287	325	363	420	466
Secteur public (net)	-1,018	116	268	243	151	128	171	213	282
<i>Dont</i> : décaissements	147	156	262	299	204	217	264	308	355
prêts-programmes	39	19	70	64	28	25	27	29	31
prêts-projets	107	138	192	155	177	208	253	295	340
autres	0	0	0	80	0	-16	-16	-16	-16
amortissement	-1,166	-54	-44	-56	-54	-90	-93	-95	-73
Secteur privé (net)	173	254	140	87	136	197	192	208	184
Erreurs et omissions	33	-37	-23	0	0	0	0	0	0
Solde global	57	51	-105	-56	-104	27	46	81	101
Financement	-57	-51	105	8	81	-27	-46	-81	-101
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-83	-75	-8	-9	68	-38	-58	-92	-111
Utilisation nette des ressources du FMI	-66	0	17	0	0	-2	-3	-3	-9
Achats	11	0	17	0	0	0	0	0	0
Rachats	-77	0	0	0	0	-2	-3	-3	-9
Autres	-16	-75	-25	-9	68	-37	-56	-89	-103
Banques créatrices de monnaie	-37	3	98	-5	-6	-6	-6	-7	-7
Arriérés de paiement (réduction (-))	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel 2/ 4/	63	21	16	22	18	17	18	17	17
Écart de financement résiduel 5/	0	0	0	48	24	0	0	0	0
Pour mémoire :									
Solde des transactions courantes									
En % du PIB (transferts officiels courants inclus)	-9.5	-11.8	-12.3	-11.8	-10.9	-10.1	-10.0	-10.1	-10.1
En % du PIB (hors transferts officiels courants)	-10.5	-13.2	-13.3	-13.0	-11.8	-11.0	-11.0	-11.0	-11.1
Réserves officielles brutes (milliards de FCFA)	661	735	744	754	687	724	781	872	976
(en mois d'importations de biens et de services NCRF)	3.8	3.4	3.2	3.5	3.1	3.1	3.1	3.3	3.4
Produit intérieur brut	4,893	5,408	5,950	6,264	6,614	7,048	7,544	8,080	8,655

Sources: BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend le produit de la vente d'une licence de télécommunications en 2007.

2/Tient compte de l'allègement de dette au titre de l'IADM en 2006. L'allègement de dette accordé par le FMI est comptabilisé en transfert de capital et celui accordé par l'IDA et la BAFD en financement exceptionnel pour les montants échus en 2006 et en transfert de capital pour ceux exigibles à compter de 2007

3/ Comprend le produit escompté de la vente par l'État des actions de Sonatel et de l'Hôtel Méridien en 2009.

4/ Jusqu'en 2005, l'allègement de dette accordé par le FMI au titre de l'initiative PPTE est comptabilisé en don et celui accordé par la Banque mondiale, la BAFD, les créanciers du Club de Paris et le Koweït, en financement exceptionnel.

5/ En 2009 et 2010, l'écart de financement doit être couvert par les tirages au titre de la FCE.

Tableau 3. Sénégal : Balance des paiements, 2008-10

(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2007	2008	2009	2010	Variation par rapport à l'année précédente ¹								
					2008			2009			2010		
					valeur	prix	volume	valeur	prix	volume	valeur	prix	volume
Compte des transactions courantes	-638	-733	-742	-718	-95			-9			24		
Balance commerciale	-1,193	-1,275	-1,215	-1,212	-82			60			3		
Exportations, f.à.b.	803	916	805	917	113			-110			111		
<i>Dont</i> : acide phosphorique	47	107	116	159	60	81	-21	9	-49	58	42	0	42
<i>Dont</i> : pétrole raffiné	143	181	120	151	38	42	-4	-61	-72	11	32	25	7
<i>Dont</i> : pêche	153	154	146	145	2	-1	3	-9	-12	4	-1	-5	4
<i>Dont</i> : arachides	39	9	7	7	-30	15	-45	-2	-2	0	0	-1	0
Importations, f.à.b.	-1,996	-2,191	-2,021	-2,129	-195			170			-108		
<i>Dont</i> : riz, blé et sucre	-256	-342	-280	-276	-86	-127	41	62	62	1	4	-3	7
Riz	-174	-258	-205	-197	-84	-116	32	54	51	2	8	-1	9
<i>Dont</i> : pétrole et produits pétroliers	-554	-528	-334	-410	26	-134	160	194	210	-16	-76	-69	-8
Services et revenus (net)	-64	-109	-82	-43	-46			27			39		
<i>Dont</i> : recettes du tourisme	255	216	194	189	-39			-22			-5		
Transferts courants sans contrepartie (net)	618	651	556	538	33			-95			-18		
<i>Dont</i> : privés (net)	566	618	507	497	52			-111			-10		
Compte de capital de d'opérations financières	690	628	685	614	-61			57			-72		
<i>Dont</i> : IDE, sauf privatisations de 2009	145	119	97	190	-26			-22			94		
Solde global	51	-105	-56	-104	-156			49			-48		
<i>Pour mémoire :</i>													
Réserves officielles brutes	735	744	754	687	9			10			-67		
(mois d'importations de biens et SNF)	3.4	3.2	3.5	3.1									

Sources: BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

1/ Variation de prix: variation de prix par rapport à l'année précédente multipliée par le volume de l'année précédente. Variation de volume: différence entre la variation de valeur et la variation de prix.

Tableau 4. Balance des paiements, 2008-10

	3 ^{ème} revue ISPE/1 ^{ère} revue FCE				Approbation FCE (rapport du FMI no 09/5)				Variation par rapport à approbation FCE (rapport du FMI no 09/5)				
	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010	2008	2009	2010	Cumulée pour	
	(en milliards de francs CFA ; (+) = amélioration)												
Total des flux liés aux crises	169	122	258	209	85	44	320	350	78	-62	-140	-203	-124
Carburants et produits alimentaires	-644	-750	-549	-612	-562	-737	-566	-634	-13	17	22	39	26
Importations de pétrole et produits pétroliers, net	-411	-347	-214	-259	-368	-392	-309	-355	44	95	97	191	236
Importations de produits alimentaires, net	-233	-403	-335	-354	-193	-345	-257	-279	-57	-78	-75	-152	-210
Crise internationale	813	872	807	822	647	781	886	984	91	-79	-162	-242	-150
Envois de fonds, net ¹	453	495	406	398	395	395	392	423	99	13	-26	-12	87
Recettes du tourisme	255	216	194	189	139	187	197	208	28	-3	-19	-22	7
Exportations d'acide phosphorique	47	107	116	159	45	90	195	215	17	-78	-57	-135	-118
Investissement direct, net ¹	58	55	91	76	68	109	102	137	-54	-12	-60	-72	-126
Autres, poste résiduel	-117	-227	-314	-313	-34	-72	-228	-349	-155	-86	36	-50	-206
Balance globale des paiements	51	-105	-56	-104	51	-28	92	0	-77	-149	-104	-253	-330
<i>Pour mémoire :</i>													
Réserves, fin de période (sans FCE)		726	688	598		720	830	842	6	-141	-244	-244	-244
Réserves, fin de période (avec FCE)		744	754	687		739	867	879	5	-113	-193	-193	-193
(en mois d'importations)		3.2	3.5	3.1		3.2	3.7	3.4	0.0	-0.2	-0.4	-0.4	-0.4

1/ Déduction faite des importations induites.

Tableau 5. Sénégal : Opérations financières de l'État, 2006-14

	2006	2007	2008		2009		2010	2011	2012	2013	2014
			Prog.	Est.	Prog.	Proj.					
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)											
Recettes totales et dons	1,036	1,277	1,341	1,293	1,493	1,354	1,429	1,548	1,682	1,822	1,974
Recettes	963	1,139	1,209	1,153	1,337	1,201	1,280	1,391	1,514	1,642	1,782
Recettes fiscales	922	1,088	1,161	1,088	1,302	1,172	1,254	1,364	1,485	1,611	1,748
Impôt sur le revenu	219	232	274	273	302	302	328	359	391	427	466
Taxes sur les biens et services	533	628	645	616	742	648	697	758	831	905	987
Taxes sur les produits pétroliers	170	215	242	199	258	222	229	247	263	279	295
Recettes non fiscales	41	51	48	65	35	30	26	28	29	32	34
Dons	73	138	132	140	156	153	150	157	168	180	193
Budgétaires	9	53	34	38	39	51	43	43	46	49	53
Projets de développement inscrits au budget	64	86	99	101	117	101	107	114	122	131	140
Dépenses totales et prêts nets	1,331	1,491	1,541	1,579	1,668	1,645	1,692	1,829	1,985	2,144	2,323
Dépenses courantes	829	881	994	979	974	988	981	1,041	1,105	1,158	1,220
Traitements et salaires 1/	286	327	358	348	389	389	397	423	453	485	519
Intérêts exigibles	42	34	35	39	45	60	52	56	61	66	71
<i>Dont</i> : dette extérieure 2/	36	24	24	24	34	36	38	39	37	35	34
Autres dépenses courantes	500	519	601	593	540	540	532	563	592	608	630
Transferts et subventions 3/	308	287	359	333	270	270	250	266	277	272	271
<i>Dont</i> : subventions à la SAR et au gaz butane	66	55	73	69	23	44	0	0	0	0	0
<i>Dont</i> : SENELEC	86	0	48	30	0	18	0	0	0	0	0
<i>Dont</i> : subventions alimentaires	0	21	43	46	0	0	0	0	0	0	0
Biens et services	186	217	229	239	256	256	269	285	303	325	348
Financées par l'initiative PPTE ou l'IADM	7	15	13	21	14	13	12	12	12	11	11
Dépenses en capital 4/	475	605	550	595	698	655	709	786	877	984	1,100
Financées sur ressources intérieures	337	392	324	314	438	408	436	475	514	571	634
Financées par l'initiative PPTE et l'IADM	26	60	66	63	56	54	49	48	47	46	46
Non financées par l'initiative PPTE et l'IADM	311	331	258	251	382	354	387	427	467	525	588
Financées sur ressources extérieures	138	213	226	281	260	247	273	311	363	413	466
Prêts nets	27	5	-3	5	2	2	0	0	0	0	0
<i>Dont</i> : montants récédés	33	10	5	12	10	10	0	0	0	0	0
Solde de certaines entités du secteur public 5/	16	16	0	13	0	0	0	0	0	0	0
Solde budgétaire primaire 6/	-236	-163	-165	-235	-130	-231	-210	-226	-242	-257	-278
Solde budgétaire global (dons inclus)	-279	-198	-200	-273	-175	-291	-263	-281	-302	-322	-348
Solde budgétaire global (hors dons)	-352	-336	-332	-413	-331	-444	-412	-438	-470	-502	-541
Solde budgétaire de base 7/	-165	-54	-21	-50	10	-119	-67	-56	-37	-19	-3
Financement	279	198	200	273	175	291	263	281	302	322	348
Financement extérieur	121	131	198	224	260	263	179	182	223	257	317
Tirages	146	156	230	262	206	219	204	233	280	324	371
Prêts-programme	39	19	97	70	53	64	28	25	27	29	31
Prêts-projets	107	138	133	192	153	155	177	208	253	295	340
Amortissement exigible	-58	-54	-41	-44	-59	-56	-54	-90	-93	-95	-73
Allègement de dette et aide Initiative PPTE 7/	41	21	21	16	27	22	18	17	18	17	17
Bons et obligations du Trésor émis dans l'UEMOA	-8	8	-12	-9	7	-2	10	37	34	27	17
Prêts non concessionnels pour infrastructure	0	0	0	0	80	80	0	-16	-16	-16	-16
Financement intérieur	158	58	67	40	-12	46	60	99	79	65	32
Système bancaire	128	98	-21	-45	-37	-33	60	100	80	66	32
<i>Dont</i> : bons et obligations du Trésor	23	136	-13	-16	-28	-57	41	122	102	82	53
Financement non bancaire 8/	30	-40	88	85	24	78	-1	-1	-1	-1	-1
Règlement des retards de paiement de l'exercice précédent	0	0	-84	-84	-92	-66	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	-1	9	0	9	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement	0	0	19	0	19	48	24	0	0	0	0
Pour mémoire :											
Instances de paiement (définition du programme)	58	55	92	66	30	45	45	45	45	45	45
Nouvelles émissions de titres publics	...	183	127	131	113	80	127
Taxe affectée au nouvel aéroport (RDIA)	18	36	18	18	19	19	20	21	22	23	24
Dépenses financées par l'initiative PPTE 9/	14	27	22	18	17	18	17	17
Dépenses prioritaires (en % des dépenses totales) 10/	31	32	36	33	38	36	40
Produit intérieur brut	4,893	5,408	5,993	5,950	6,450	6,264	6,614	7,048	7,544	8,080	8,655

Sources : autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Hors salaires liés à des projets, qui sont comptabilisés en dépenses en capital, et les salaires des agents contractuels des organes autonomes et des secteurs de la santé et de l'éducation, qui sont comptabilisés en transferts et subventions.

2/ À compter de 2006, tient compte de l'échéancier du service de la dette après application de l'IADM.

3/ Hors subventions destinées aux politiques de développement sectoriel, qui entrent dans les dépenses d'équipement.

4/ Comprend la recapitalisation de la SENELEC. L'État a fourni 65 milliards de francs CFA en 2007 au titre des dépenses en capital financées sur ressources intérieures, et l'aide budgétaire fournie par la Banque mondiale et la France en 2008 (37 milliards de francs CFA) et 2009 (9 milliards de francs CFA) affectée spécifiquement à la recapitalisation est fournie au titre des dépenses en capital financées sur ressources extérieures. Ces derniers montants avaient été comptabilisés en tant que dépenses financées sur ressources intérieures dans le rapport du FMI no 09/5.

5/ Collectivités locales, organismes autonomes du secteur public (par ex. hôpitaux ou universités) et caisse de retraite de la fonction publique (FNR).

6/ Recettes totales et dons moins dépenses totales et prêts nets, hors charges d'intérêts.

7/ Recettes totales moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures, rétrocessions et dépenses financées par l'initiative PPTE et l'IADM.

8/ Comprend le produit de la vente d'une licence de télécommunications en 2007 et des actions de Sonatel et de l'Hôtel Méridien en 2009.

9/ Le déficit de financement en 2009 et en 2010 doit être comblé par des tirages FCE.

10/ Concerne les dépenses d'équipement et les autres dépenses financées par l'initiative PPTE.

11/ Dépenses dans les secteurs de la santé, l'éducation, l'environnement, la justice, le développement social, l'assainissement et l'irrigation.

Tableau 6. Sénégal : Opérations financières de l'État, 2006–14

	2006	2007	2008		2009		2010	2011	2012	2013	2014
			Prog.	Est.	Prog.	Proj.					
(En pourcentage du PIB)											
Recettes totales et dons	21.2	23.6	22.4	21.7	23.1	21.6	21.6	22.0	22.3	22.6	22.8
Recettes	19.7	21.1	20.2	19.4	20.7	19.2	19.3	19.7	20.1	20.3	20.6
Recettes fiscales	18.8	20.1	19.4	18.3	20.2	18.7	19.0	19.4	19.7	19.9	20.2
Impôt sur le revenu	4.5	4.3	4.6	4.6	4.7	4.8	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4
Taxes sur les biens et services	10.9	11.6	10.8	10.3	11.5	10.3	10.5	10.8	11.0	11.2	11.4
Taxes sur les produits pétroliers	3.5	4.0	4.0	3.3	4.0	3.6	3.5	3.5	3.5	3.5	3.4
Recettes non fiscales	0.8	0.9	0.8	1.1	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Dons	1.5	2.6	2.2	2.3	2.4	2.4	2.3	2.2	2.2	2.2	2.2
Dépenses totales et prêts nets	27.2	27.6	25.7	26.5	25.9	26.3	25.6	26.0	26.3	26.5	26.8
Dépenses courantes	16.9	16.3	16.6	16.5	15.1	15.8	14.8	14.8	14.7	14.3	14.1
Traitements et salaires	5.8	6.1	6.0	5.8	6.0	6.2	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
Paiements d'intérêts 1/	0.9	0.6	0.6	0.6	0.7	1.0	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Autres dépenses courantes	10.2	9.6	10.0	10.0	8.4	8.6	8.0	8.0	7.8	7.5	7.3
<i>Dont</i> : biens et services	3.8	4.0	3.8	4.0	4.0	4.1	4.1	4.0	4.0	4.0	4.0
<i>Dont</i> : transferts et subventions	6.3	5.3	6.0	5.6	4.2	4.3	3.8	3.8	3.7	3.4	3.1
<i>Dont</i> : subventions énergie et aliments	3.1	1.4	2.7	2.4	0.4	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses courantes financées par l'initiative PPTTE ou l'IADM	0.1	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1
Dépenses en capital 2/	9.7	11.2	9.2	10.0	10.8	10.4	10.7	11.2	11.6	12.2	12.7
Financées sur ressources intérieures	6.9	7.2	5.4	5.3	6.8	6.5	6.6	6.7	6.8	7.1	7.3
<i>Dont</i> : sans transferts aux EP	6.9	6.0	4.8	4.7	6.7	6.5	6.6	6.7	6.8	7.1	7.3
Financées sur ressources extérieures	2.8	3.9	3.8	4.7	4.0	3.9	4.1	4.4	4.8	5.1	5.4
Prêts nets	0.6	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde de certaines entités du secteur public 3/	0.3	0.3	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire primaire 4/	-5.2	-3.3	-2.7	-4.2	-2.0	-3.7	-3.2	-3.2	-3.2	-3.2	-3.2
Solde budgétaire global											
Base ordonnancements (hors dons)	-7.2	-6.2	-5.5	-6.9	-5.1	-7.1	-6.2	-6.2	-6.2	-6.2	-6.2
Base ordonnancements (dons inclus)	-5.7	-3.7	-3.3	-4.6	-2.7	-4.6	-4.0	-4.0	-4.0	-4.0	-4.0
Solde budgétaire de base 5/	-3.4	-1.0	-0.4	-0.8	0.1	-1.9	-1.0	-0.8	-0.5	-0.2	0.0
Financement	5.7	3.7	3.3	4.6	2.7	4.6	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Financement extérieur	2.5	2.4	3.3	3.8	4.0	4.2	2.7	2.6	3.0	3.2	3.7
Financement intérieur	3.2	1.1	1.1	0.7	-0.2	0.7	0.9	1.4	1.1	0.8	0.4
Règlement des retards de paiement	0.0	0.0	-1.4	-1.4	-1.4	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.0	0.2	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement	0.0	0.0	0.3	0.0	0.3	0.8	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i> (En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Taxe affectée au nouvel aéroport (RDIA)	0.4	0.7	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Dépenses prioritaires 6/	8.5	8.9	9.2	8.8	9.9	9.6	10.2
Traitements et salaires (en % des recettes budgétaires)	29.7	28.7	29.6	30.2	29.1	32.4	31.0	30.4	29.9	29.5	29.1

Sources : autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ À compter de 2006, tient compte de l'échéancier du service de la dette après application de l'IADM.

2/ Comprend la recapitalisation de la SENELEC. L'État a fourni 65 milliards de francs CFA en 2007 au titre des dépenses en capital financées sur ressources intérieures, et l'aide budgétaire fournie par la Banque mondiale et la France en 2008 (37 milliards de francs CFA) et 2009 (9 milliards de francs CFA) affectée spécifiquement à la recapitalisation est fournie au titre des dépenses en capital financées sur ressources extérieures. Ces derniers montants avaient été comptabilisés en tant que dépenses financées sur ressources intérieures dans le rapport du FMI no. 09/5.

3/ Collectivités locales, entités autonomes du secteur public (hôpitaux, universités, etc.) et fonds de retraite des fonctionnaires (FNR).

4/ Recettes totales et dons moins dépenses totales et prêts nets, hors charges d'intérêts.

5/ Recettes totales moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures, rétrocessions et dépenses financées par l'initiative PPTTE et l'IADM.

6/ Le déficit de financement en 2009 et en 2010 doit être comblé par des tirages FCE.

7/ Dépenses dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de la justice, du développement social, de l'assainissement et de l'irrigation.

Tableau 7. Sénégal : Situation monétaire, 2005–09

	2005	2006	2007	2008	2009
				Est.	Proj.
(en milliards de francs CFA)					
Avoirs extérieurs nets	660	780	851	762	776
Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	487	569	644	653	661
Banques commerciales	173	210	207	109	115
Avoirs intérieurs nets	894	972	1.122	1.245	1.348
Crédit intérieur net	1.032	1.122	1.324	1.467	1.579
Crédit net à l'État	-35	11	96	28	-5
Banque centrale	84	45	55	-14	22
Banques commerciales	-123	-46	21	33	-24
Autres institutions	4	12	20	9	-3
Crédit à l'économie	1.067	1.111	1.228	1.440	1.583
<i>Dont</i> : crédit de campagne	10	9	10	5	5
Autres postes (net)	-138	-151	-202	-223	-231
Masse monétaire au sens large (M2)	1.553	1.751	1.973	2.007	2.124
Circulation fiduciaire hors banques	378	453	485	474	495
Total des dépôts	1.176	1.298	1.488	1.532	1.629
Dépôts à vue	593	652	784	779	858
Dépôt à terme	582	646	705	754	771
(Variation en % de la masse monétaire au sens large en début de période)					
Avoirs extérieurs nets	-1.2	7.7	4.1	-4.5	0.7
BCEAO	0.7	5.3	4.3	0.4	0.4
Banques commerciales	-1.8	2.4	-0.2	-5.0	0.3
Avoirs intérieurs nets	8.6	5.0	8.6	6.2	5.1
Crédit net à l'État	-4.1	3.0	4.9	-3.5	-1.6
Crédit à l'économie	14.5	2.9	6.7	10.7	7.2
Autres postes (net)	-1.8	-0.8	-2.9	-1.0	-0.4
Masse monétaire au sens large (M2)	7.4	12.7	12.7	1.7	5.8
Pour mémoire :	(Unités indiquées)				
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2; fin de période)	3.0	2.8	2.7	3.0	2.9
Croissance du PIB nominal (en pourcentage)	8.3	6.5	10.5	10.0	5.3
Crédit à l'économie (pourcentage de croissance)	24.5	4.2	10.5	17.2	10.0
Crédit à l'économie/PIB (en pourcentage)	23.2	22.7	22.7	24.2	25.3
Variation du crédit net à l'État (par rapport à l'exercice précédent; milliards de francs CFA)	-59.2	46.3	85.1	-68.3	-32.8
Taux d'escompte de la banque centrale (fin de période; pourcentage)	4.00	4.25	4.25	4.75	...

Sources : autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 8. Indicateurs de la solidité financière du secteur bancaire, 2003–08
(En pourcentage, sauf indication contraire)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.
Normes de fonds propres						
Fonds propres/actifs pondérés en fonction des risques	12.1	11.9	11.1	13.1	13.6	13.9
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	11.7	11.5	10.8	12.9	13.5	13.8
Fonds propres/total des actifs	7.8	7.7	7.6	8.3	8.3	9.1
Composition et qualité des actifs						
Total des prêts/total des actifs	59.6	57.1	64.0	63.8	58.8	62.8
Concentration : prêts aux 5 plus grands emprunteurs/total des fonds propres	141.0	131.4	179.9	103.7	88.5	86.9
Répartition sectorielle des prêts						
Industrie	41.1	33.6	35.5	28.9	25.1	19.5
Commerce de détail et de gros	19.9	19.3	17.0	18.9	14.4	18.5
Services, transports et communications	17.2	27.4	28.0	30.0	29.6	31.1
Prêts improductifs bruts/total des prêts 1/	13.3	12.6	11.9	16.8	18.6	19.1
Dont : hors ICS	12.7	14.2
Provisions/prêts improductifs 1/	75.3	75.7	75.4	52.0	53.8	51.5
Dont : hors ICS	74.6	62.9
Prêts improductifs nets des provisions/total des prêts 1/	3.3	3.4	3.2	8.8	8.6	9.3
Dont : hors ICS	3.6	5.4
Prêts improductifs nets des provisions/fonds propres 1/	27.8	25.1	27.2	67.9	60.7	63.9
Dont : hors ICS	23.8	35.3
Résultats et rentabilité						
Coût moyen des fonds empruntés	1.8	2.0	2.0	2.2	2.2	...
Taux d'intérêt moyen sur prêts	8.7	11.7	11.8	11.3	11.6	...
Marge d'intérêt moyenne 2/	6.7	9.7	9.8	9.2	9.4	...
Rendement net d'impôt des actifs moyens	1.8	1.8	1.6	1.6	1.6	...
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens	22.1	17.6	15.8	14.6	15.3	...
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	48.9	48.7	47.9	49.4	50.7	...
Traitements et salaires/revenu net bancaire net	21.8	21.5	21.2	21.7	22.2	...
Liquidité						
Total des dépôts/total des passifs	82.0	79.6	78.3	75.8	73.6	70.3

Source : BCEAO.

1/ La variation de la valeur des prêts improductifs en 2006 est attribuable aux ICS. En 2008, les ICS ont été recapitalisées, et l'État a cessé de cautionner leurs prêts bancaires. Ces prêts demeurent classés dans les prêts improductifs, bien qu'il ne soit pas nécessaire d'établir des provisions pour ces créances.

2/ Hors taxe sur les opérations bancaires.

Tableau 9. Critères d'évaluation (de performance) quantitatifs et objectifs indicatifs, 2008–09 1/
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	31 décembre 2008			31 mars 2009		
	Critère	Effectif	État	Objectif indicatif	Effectif	État
Critères d'évaluation (de performance)						
Plancher du solde budgétaire de base 2/	-21	-50	non respecté	2	15	respecté
Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État 3/ 4/	80 5/	0	respecté	80 5/	0	respecté
Plafond des dépenses engagées en dehors des procédures normales et simplifiées 4/	0	0	respecté	0	0	respecté
Plafond des arriérés de paiement extérieurs de l'État (encours) 4/	0	0	respecté	0	0	respecté
Plafond du montant des instances de paiement (dépenses liquidées non payées par le Trésor) 6/	92	66	respecté	80	65	respecté
Objectif indicatif						
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus de gré à gré (en %)	20	6	respecté	20	14	respecté

1/ Les données pour mars sont des objectifs indicatifs, à l'exception des critères d'évaluation (de performance) suivis de manière continue.

2/ Les recettes totales (à l'exclusion du produit des privatisations et des ventes de licences de téléphonie mobile et d'autres actifs publics) moins les dépenses totales et prêts nets, à l'exclusion des dépenses en capital financées sur ressources extérieures, des prêts rétrocédés et des dépenses PPTE et IADM. En valeur cumulée depuis le début de l'année.

3/ Ce critère exclut les emprunts en francs CFA contractés ou garantis par l'État auprès de résidents de l'UEMOA, ainsi que les prêts extérieurs contractés par l'AIDB pour financer la construction du nouvel aéroport de Dakar.

4/ Suivi de façon continue.

5/ Cumulé depuis l'approbation de la deuxième revue de l'accord ISPE. Cette somme doit servir exclusivement à financer le projet d'autoroute à péage Dakar-Diamniadio.

6/ Toutes les dépenses pour lesquelles une facture a été reçue et vérifiée mais n'a pas encore été réglée par le Trésor.

Tableau 10 : Conditionnalité structurelle, décembre 2008–mai 2009

Mesures	Date de mise en œuvre visée	État d'avancement
Actions préalables		
1. Assurer l'adoption par le Parlement de la loi de finances 2009, conformément au paragraphe 12 du MPEF.	Réalisé le 18 novembre 2008	Achevé
2. Adopter un décret portant amendement du règlement général sur la comptabilité publique faisant obligation de n'utiliser que la procédure normale et simplifiée, et interdisant le recours à toute autre forme de procédure, en particulier les avances de trésorerie, conformément au paragraphe 21 du MPEF.	Réalisé le 28 novembre 2008	Achevé
3. Énoncer dans un manuel les procédures détaillées de rapprochement du budget, du TOFE, des comptes du Trésor, de la PNG et du SIGFIP ; procéder à ce rapprochement pour fin 2007 et certains mois de 2008, et publier les résultats, conformément au paragraphe 24 du MPEF décembre 2008.	Réalisé le 30 novembre 2008	Achevé
Critères d'évaluation (de performance) structurels		
1. Améliorer la procédure budgétaire par l'adoption d'un décret fixant le calendrier et les principales méthodes d'élaboration du budget, conformément au paragraphe 19 du MPEF de décembre 2008.	31 janvier 2009	Achevé
2. Adopter un décret simplifiant le régime des reprises et reports de crédits et engagements, conformément au paragraphe 22 du MPEF de décembre 2008.	28 février 2009	Achevé
3. Clore l'exercice budgétaire et comptable 2008 en gelant et en publiant le SIGFIP au plus tard le 30 avril 2009, conformément au paragraphe 23 du MPEF de décembre 2008.	30 avril 2009	Achevé
Repères structurels		
1. Adopter le décret d'application de la nouvelle loi relative aux institutions de microfinance.	31 janvier 2009	Achevé
2. Réaliser un audit externe de tous les engagements extrabudgétaires, selon les termes de référence arrêtés en concertation avec le FMI, conformément au paragraphe 26 du MPEF de décembre 2008.	31 mars 2009	En cours de réalisation
3. Rédiger des protocoles d'accord précisant les droits et devoirs respectifs de l'APIX, de la DGID et de la DDI concernant la gestion de la ZESID, conformément au paragraphe 30 du MPEF de décembre 2008.	31 mars 2009	Achevé
4. Établir et publier le premier rapport d'audit de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), conformément au paragraphe 28 du MPEF de décembre 2008.	31 mai 2009	En cours de réalisation

Tableau 11. Sénégal – Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2008-20

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Est.					Projections							
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants													
Principal (millions de DTS)	0.0	0.0	0.4	2.1	3.5	3.5	8.3	8.0	6.2	4.9	4.9	0.0	0.0
Commissions et intérêts (millions de DTS)	0.6	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
Obligations envers le FMI sur la base des crédits potentiels 1/													
Principal (millions de DTS)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.2	16.2	19.4	19.4	19.4	16.2	3.2
Commissions et intérêts (millions de DTS)	0.1	0.1	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.3	0.2	0.1	0.0
Total des obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et potentiels 1/													
En millions de DTS	0.6	0.4	1.1	2.9	4.3	4.2	12.3	24.8	26.2	24.7	24.6	16.4	3.4
En millions de dollars EU	1.0	0.6	1.6	4.2	6.3	6.2	18.2	36.7	38.7	36.5	36.3	24.2	5.0
En pourcentage des exportations de biens et services	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.2	0.5	0.9	0.9	1.0	0.9	0.5	0.1
En pourcentage du service de la dette	0.6	0.3	0.8	1.5	2.1	2.1	6.6	10.7	10.8	9.7	9.1	6.1	1.3
En pourcentage de la quote-part	0.4	0.3	0.7	1.8	2.6	2.6	7.6	15.3	16.2	15.3	15.2	10.1	2.1
En pourcentage des réserves officielles brutes	0.1	0.0	0.1	0.3	0.4	0.4	0.9	1.8	1.8	1.6	1.5	0.9	0.2
Encours total des crédits du FMI 1/													
En millions de DTS	41.6	106.3	138.3	136.3	132.8	129.3	117.8	93.6	68.0	43.7	19.4	3.2	0.0
En millions de dollars EU	63.3	156.9	203.1	200.2	195.6	191.1	174.4	138.5	100.5	64.6	28.7	4.8	0.0
En pourcentage des exportations de biens et services	1.9	5.8	6.9	6.3	5.7	5.3	4.6	3.4	2.2	1.7	0.7	0.1	0.0
En pourcentage du service de la dette	37.2	77.7	100.7	70.2	66.4	63.4	63.4	40.6	28.0	17.1	7.2	1.2	0.0
En pourcentage de la quote-part	25.7	65.7	85.5	84.2	82.1	79.9	72.8	57.9	42.0	27.0	12.0	2.0	0.0
En pourcentage des réserves officielles brutes	3.8	10.4	14.9	13.9	12.5	10.9	8.9	7.0	4.8	2.9	1.2	0.2	0.0
Pour mémoire :													
Exportations de biens et services (millions de dollars EU)	3,330	2,706	2,945	3,200	3,409	3,619	3,828	4,096	4,506	3,706	4,043	4,410	4,807
Service de la dette (millions de dollars EU)	170	202	202	285	295	301	275	341	359	377	398	398	388
Quote-part (millions de DTS)	162	162	162	162	162	162	162	162	162	162	162	162	162
Réserves officielles brutes (millions de dollars EU)	1,668	1,505	1,367	1,443	1,561	1,745	1,952	1,986	2,099	2,240	2,403	2,619	2,895
PIB (millions de dollars EU)	13,350	12,510	13,167	14,042	15,068	16,176	17,321	18,579	19,949	21,428	23,019	24,737	26,592

Sources: BCEAO ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Selon le calendrier ci-après des décaissements au titre de l'augmentation de l'accès aux ressources de la FCE : 32,36 millions de DTS (20 % de la quote-part) à l'achèvement de la première revue de l'accord FCE, 32,36 millions de DTS (20 % de la quote-part) à l'achèvement de la deuxième revue de l'accord FCE en novembre 2009, et 32,36 millions de DTS (20 % de la quote-part) à l'achèvement de la troisième revue de l'accord FCE en mai 2010. Au total, 97,08 millions de DTS (60 % de la quote-part) pendant la période 2009-10.

APPENDICE I**LETTRE D'INTENTION**

Dakar, le 5 juin 2009

M. Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C., 20431

Cher Monsieur Strauss-Kahn,

1. Le mémorandum sur les politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint passe en revue la mise en oeuvre du programme macroéconomique et structurel du gouvernement du Sénégal soutenu par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) de trois ans approuvé par le conseil d'administration du FMI le 2 novembre 2007, et la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE) approuvée le 19 décembre 2008. Les détails de ce programme ont été établis dans le MPEF initial du 3 octobre 2007 et dans les MPEF des 30 mai et 5 décembre 2008. Le MPEF ci-joint se fonde sur les mémoranda précédents, et se concentre, en particulier, sur les mesures et les objectifs pour 2009.

2. Le gouvernement sollicite l'augmentation de la FCE de 30 à 75 % de sa quote-part (121.35 millions de DTS), et son extension de 12 à 18 mois. Après le choc sur les prix alimentaires et énergétiques en 2008, le Sénégal est désormais sévèrement touché par la crise économique mondiale. Le gouvernement répond à cette crise à travers un large éventail de mesures destinées à maintenir une politique budgétaire prudente, préserver la stabilité macroéconomique, et faire avancer les réformes structurelles.

3. Tous les critères d'évaluation (de performance) quantitatifs pour fin 2008, sauf un, et tous les indicateurs quantitatifs pour fin mars 2009 ont été respectés. En dépit d'une baisse significative des dépenses, le plafond pour le solde budgétaire de base n'a pas pu être respecté en raison de la forte chute des recettes fiscales au cours du quatrième trimestre 2008. Le gouvernement a pris des mesures correctrices qui devraient prévenir le renouvellement d'une telle situation. Ainsi que le décrit le MPEF ci-joint, le gouvernement poursuit un programme ambitieux de réforme de la gestion budgétaire et fiscale et de renforcement du respect des obligations fiscales, y compris par les entreprises du secteur de l'énergie. A vu de ces mesures structurelles de grande ampleur et compte tenu du contexte, le gouvernement sollicite une dérogation pour ce critère non respecté.

4. Le gouvernement pense que les politiques et les mesures présentées dans le mémorandum ci-joint sont suffisamment fortes pour atteindre les objectifs du programme soutenu par l'ISPE et de la FCE. Il prendra rapidement toute mesure additionnelle nécessaire à la réalisation des objectifs du programme. Le gouvernement consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou à la demande du Directeur général du FMI, avant l'adoption de ces mesures, ou en cas de modifications apportées aux politiques contenues dans le mémorandum.
5. Le gouvernement fournira au FMI l'information que ses services pourraient demander sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des politiques économiques et financières et l'atteinte des objectifs du programme.
6. Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, le mémorandum ci-joint et le rapport des services du FMI correspondant.
7. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

/s/

Mamadou Abdoulaye Sow
Ministre délégué auprès du Ministre d'État, Ministre de l'Économie
et des Finances, chargé du Budget

Pièce jointe : - Mémorandum sur les politiques économiques et financières du Sénégal (MPEF)
- Protocole d'accord technique (PAT)

PIÈCE JOINTE I

MÉ MORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Dakar, le 5 juin 2009

V. INTRODUCTION

1. **Dans un contexte extérieur défavorable, marqué par une grave crise économique et financière mondiale, le gouvernement demeure déterminé à sauvegarder la stabilité macroéconomique, à revigorer durablement la croissance tirée par le secteur privé, et à progresser rapidement vers les objectifs du millénaire (OMD).** Pour atteindre ces objectifs, il appliquera son programme économique et financier qui repose sur des politiques macroéconomiques prudentes et la mise en œuvre des réformes structurelles.

2. **Le gouvernement a fait preuve de rigueur et détermination pour surmonter les difficultés d'exécution budgétaire.** L'ampleur de ces problèmes a été révélée à mi-2008 grâce à des mesures du programme. Des progrès décisifs ont été accomplis pour régler le problème des retards de paiements vis-à-vis du secteur privé, et pour appliquer un programme ambitieux de réformes visant à améliorer l'efficacité et la transparence du système de gestion des finances publiques. A cet égard, le gouvernement est convaincu que l'application rigoureuse des mesures du programme économique au titre de l'ISPE et la FCE, comme décrit dans le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) du 5 décembre 2008, devrait permettre de regagner la confiance du secteur privé et renforcer les liens avec la communauté des bailleurs de fonds. Le présent MPEF décrit l'évolution économique récente, la performance réalisée au titre du programme, ainsi que les mesures spécifiques et les objectifs prévus pour le reste de 2009.

VI. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERFORMANCE AU TITRE DU PROGRAMME

3. **La performance macroéconomique en 2008 a été moins favorable que prévu.** Ceci reflète un contexte international difficile ainsi que des facteurs d'ordre interne.

a. *La croissance du PIB réel a enregistré une forte baisse, passant de 4.7 pourcent en 2007 à seulement 2.5 pourcent en 2008.* La performance du secteur primaire a été robuste, grâce à une politique agricole plus active et une pluviométrie favorable. Le secteur secondaire a connu un taux de croissance négatif à cause de la reprise d'activité tardive des ICS et l'effet négatif des retards de paiement de l'État vers le secteur privé. Le secteur tertiaire, source traditionnelle de dynamisme de l'économie Sénégalaise, a enregistré également des résultats très mitigés avec un taux de croissance de 3.5 pourcent, soit 3.5 points de pourcentage de moins qu'en 2007.

- b. *Les prix à la consommation ont augmenté de 5.8 pourcent en moyenne annuelle.*
Cependant, les pressions inflationnistes ont baissé vers la fin de l'année grâce au repli du prix du baril de pétrole et des produits alimentaires.
 - c. *Le déficit du solde courant de la balance de paiements a atteint 12.3 pourcent du PIB.*
Ceci représente une dégradation de 0.5 point du PIB par rapport à 2007 principalement à cause du renchérissement du baril de pétrole et des produits alimentaires pendant la majeure partie de l'année.
4. **Tous les critères quantitatifs du programme pour fin 2008, sauf un, ont été respectés, tandis que tous les indicateurs quantitatifs pour fin mars 2009 ont été observés.**
- a. A la fin de la période complémentaire à fin-février 2009, les instances de paiement de l'exercice budgétaire 2008 avaient été réduites à 66 milliards de FCFA, contre un plafond du programme de 92 milliards de FCFA. A fin mars 2009, les instances de paiement s'élevaient à 65 milliards de FCFA, au-dessous du plafond correspondant de 80 milliards de FCFA ;
 - b. Le gouvernement n'a pas accumulé d'arriérés extérieurs ;
 - c. Il n'a pas contracté ou garanti d'emprunts non concessionnels après la deuxième revue du programme ISPE ;
 - d. Il n'a approuvé aucune avance de trésorerie depuis fin-septembre 2008 tout en exécutant les dépenses budgétaires en suivant la procédure normale et simplifiée ;
 - e. Il a réduit les marchés de gré à gré à seulement 6 pourcent de tous les marchés publics pour le quatrième trimestre 2008 et à 14 pourcent au premier trimestre 2009 (contre un plafond du programme de 20 pourcent) ;
 - f. Cependant, à cause d'une forte chute des recettes fiscales pendant le dernier trimestre de 2008, le plafond pour le solde budgétaire de base n'a pas pu être respecté. Le déficit du solde de base a atteint 50 milliards de FCFA, contre un plafond du programme de 21 milliards de FCFA. Les chiffres préliminaires indiquent que l'objectif indicatif d'excédent budgétaire de base pour fin mars 2009 était respecté.
5. **Des progrès significatifs ont été aussi enregistrés dans la mise en œuvre du programme de réformes structurelles.** Tous les critères d'évaluation structurels ont été respectés. Cependant, des retards ont été observés dans l'achèvement de deux audits représentant des repères structurels, à cause de la nécessité de suivre des procédures d'appel d'offre et d'obtenir le financement.

- a. Un décret a été adopté pour fixer le calendrier et les principales méthodes d'élaboration du budget (critère d'évaluation structurel). Les nouvelles procédures seront appliquées pour la première fois pour l'année budgétaire 2010 ;
- b. Le régime de reports et reprises de crédit, qui était excessivement complexe et trop largement utilisé, a été redéfini et simplifié par décret (critère d'évaluation structurel) ;
- c. L'exercice budgétaire et comptable pour 2008 a été clôturé dans les délais réglementaires et les données d'exécution budgétaire du tableau SIGFIP ont été figées et publiées avant fin-avril 2009 (critère d'évaluation structurel). Cela a été possible grâce au respect de la fin de la période complémentaire, c'est-à-dire l'absence d'ordonnancement, et donc de prise en charge, de toute opération de l'exercice 2008 au-delà du 28 février 2009.
- d. Un décret d'application de la nouvelle loi sur les institutions de microfinance a été adopté (repère structurel). Il devra aider à renforcer l'intermédiation financière et fournir un meilleur accès au crédit ;
- e. Afin de protéger l'intégralité et la performance du système fiscal, des protocoles d'accord, précisant les droits et les responsabilités respectifs de l'APIX, la DGID et la DGD concernant la gestion de la zone économique spéciale intégrée de Dakar (ZESID) ont été adoptés (repère structurel) ;
- f. Suite à l'audit de l'IGF, un audit externe indépendant procède à l'analyse des conditions dans lesquelles des dépenses extrabudgétaires ont été créées (repère structurel). Le rapport d'étape de l'auditeur externe a identifié un montant total d'engagements de 73 milliards de FCFA, largement conforme aux estimations antérieures. L'achèvement de l'audit a été retardé, celui-ci étant attendu pour fin juin 2009, car les procédures d'appel d'offre pour sélectionner un cabinet ont pris plus de temps que prévu ;
- g. Pour les mêmes raisons, mais aussi à cause d'un délai dans la mobilisation d'un financement spécifique de la Banque mondiale, le premier rapport d'audit de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a été lancé mais pas encore finalisé (repère structurel). Les rapports préliminaires des cabinets sélectionnés sont attendus pour septembre 2009. Le rapport aidera à renforcer la transparence budgétaire et la gouvernance ainsi qu'à évaluer le fonctionnement du nouveau cadre de passation des marchés publics. Le décret fixant les modalités de recrutement, le statut et les pouvoirs des agents de la cellule d'enquête de l'ARMP a été adopté fin mai 2009, et les premières enquêtes trimestrielles ont été initiées.

VII. POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES POUR 2009-2010

6. **En dépit d'un contexte international très défavorable, l'activité économique devrait augmenter légèrement en 2009, avec un taux de croissance d'autour de 3 pourcent.** Cette prévision repose sur une hypothèse de résolution définitive du problème de retards de paiement de l'État ainsi qu'une accélération de la production des ICS. L'inflation est projeté à un niveau faible (0.8 pourcent) grâce au repli du prix du baril de pétrole et des produits alimentaires, tandis que le déficit du solde courant de la balance de paiements est projeté à 11.8 pourcent du PIB.

7. **Ces prévisions sont sujettes à des risques importants.** La possible évolution défavorable du contexte international pourrait encore avoir des effets négatifs sur ces prévisions. Une éventuelle baisse des transferts des travailleurs à l'étranger, de l'aide publique au développement, des exportations et/ou de l'investissement direct étranger aurait un impact négatif sur la croissance.

A. Élimination des Retards de Paiement

8. **Le gouvernement a respecté son engagement de résoudre le problème de la dette intérieure.** Il a éliminé de façon décisive la plupart des retards de paiement dans la chaîne régulière de la dépense grâce à une mobilisation de ressources au sein du marché financier de l'UEMOA, l'appui des bailleurs de fonds, et une gestion prudente et rigoureuse des dépenses publiques. A fin mars 2009, les instances de paiement étaient de 65 milliards de FCFA, 15 milliards en dessous du plafond du programme. Le niveau d'instances de paiement continuera à baisser pour atteindre 45 milliards de FCFA à fin juin (critère d'évaluation (de performance) quantitatif révisé). Ceci permettra de normaliser de façon définitive les relations avec les fournisseurs de l'État, d'améliorer l'environnement des affaires dans certains secteurs clés d'activité économique, tel que le secteur du BTP, et de jeter les bases pour renforcer la croissance économique et sauvegarder la santé du secteur financier.

B. Orientation Budgétaire

9. **Le gouvernement maintiendra une politique budgétaire prudente afin de préserver la viabilité de la dette publique, contenir les pressions de la demande, et éviter l'effet d'éviction sur le secteur privé.** A cet égard, il réitère son engagement à limiter le déficit budgétaire global à 4 pourcent du PIB à moyen terme.

10. **La politique budgétaire en 2009 sera guidée par un équilibre entre la nécessité de soutenir l'activité économique dans un contexte international défavorable et le besoin de contrôler les dépenses en fonction des ressources disponibles ainsi que de limiter les risques d'une nouvelle accumulation de retards de paiement envers le secteur privé.** A cet effet, le gouvernement limitera le déficit budgétaire global à 4 ½ pourcent du PIB en 2009, tout en comblant la baisse attendue des recettes fiscales par rapport à la loi de finances initiale par les ressources de la privatisation de l'Hôtel Méridien et un emprunt bancaire garanti par le

nantissement d'actions de la Sonatel. Le gouvernement suivra avec attention les conditions économiques et leur impact sur le budget, en particulier la collecte des revenus. L'objectif de solde budgétaire global pour 2009 correspond à un déficit budgétaire de base révisé de 60 milliards de FCFA pour fin-juin 2009 et de 119 milliards de FCFA pour fin-décembre 2009 (critères d'évaluation (de performance) quantitatifs révisés).

11. Conformément aux engagements du précédent mémorandum, le gouvernement a déposé au Parlement une loi de finances rectificative (action préalable). Cette loi a comme objectif : (i) la préservation des équilibres budgétaires suite à l'évolution moins favorable que prévu des recouvrements fiscaux et fondée sur le cadrage macroéconomique arrêté en accord avec les services du FMI ; (ii) le réaménagement du budget suite à l'arrêté de reprise et report de crédit du budget de 2008 ; et (iii) un changement dans l'ordre des priorités du budget d'investissement pour pouvoir assurer un financement de l'État (55 milliards de FCFA) pour l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio et pouvoir ainsi respecter les engagements de l'État auprès du concessionnaire et des partenaires au développement. Ceci s'avère nécessaire étant donné le taux de rendement de ce projet, ainsi que sa nature stratégique sur laquelle repose aussi la réussite de la ZESID et le projet du nouvel aéroport (AIDB).

12. L'exécution budgétaire mettra un accent particulier sur la composition des dépenses pour protéger les dépenses sociales et les dépenses d'investissement. La protection des dépenses sociales, dans le contexte économique défavorable actuel, est essentielle pour avancer plus rapidement vers les OMD. A cet effet, ces dépenses seront portées de 33 pourcent à 40 pourcent des dépenses totales d'ici 2010 (objectif du DRSP). D'ailleurs, après une forte réduction en 2008 à cause de l'ajustement budgétaire pour régler les retards de paiements, les dépenses d'investissement public devraient passer à 10.4 pourcent du PIB en 2009, une augmentation de 0.4 pourcent du PIB par rapport à 2008.

13. Afin d'assurer la viabilité de la dette, le gouvernement continuera à respecter le principe général de ne pas contracter ni garantir d'emprunts extérieurs à des conditions non concessionnelles. Afin de compléter les ressources des bailleurs de fonds et du concessionnaire privé, un emprunt de 80 milliards de FCFA affectés à l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio sera mobilisé au cours de 2009 (critère d'évaluation (de performance) quantitatif) ; la date de l'accès aux marchés financiers dépendra de l'évolution des conditions du marché international. Le gouvernement consultera les services du FMI très à l'avance pour toute nouvelle exception à ce critère du programme. Conformément aux engagements antérieurs, d'autres aspects de la gestion de la dette seront également renforcés, y compris la mise à jour tous les trimestres, ou après chaque émission, du programme biennal glissant d'émission de titres publics, en concertation avec la BCEAO, ainsi que l'analyse semestrielle de viabilité de la dette publique avec une analyse des risques posés par les passifs conditionnels—liés aux garanties émises par l'État, aux PPP et aux opérations des entreprises publiques.

VIII. RÉFORMES STRUCTURELLES

A. Réformes budgétaires

14. **Le gouvernement s'engage à poursuivre son ambitieux programme de réformes du système de finances publiques, après les importantes avancées déjà accomplies.** La poursuite de ces réformes, axées sur un programme global de réformes des finances publiques, notamment le rapport d'assistance technique du FMI et le travail du groupe finances publiques des bailleurs de fonds, est essentielle afin d'améliorer l'efficacité et la transparence budgétaire ce qui pourrait aussi aider à sauvegarder la stabilité macroéconomique. Les mesures suivantes visent à satisfaire ces objectifs.

15. **Le gouvernement limitera les catégories de dépenses qui peuvent faire l'objet d'un crédit évaluatif dans la loi de finances, et qui par conséquent ne sont pas assujetties à des plafonds fermes.** Par ailleurs, le budget développera une méthodologie pour calculer les dotations sur crédits évaluatifs ainsi que pour les services votés. Ceci permettra de limiter les pressions sur les dépenses, assurer un meilleur contrôle des dépenses publiques, et faciliter le respect des équilibres budgétaires. Les crédits évaluatifs seront limités aux dépenses visées par l'article 11 de la loi organique relative aux lois de finances : charges de la dette publique, frais de justice, réparations civiles, remboursements, dégrèvements et restitutions, et n'incluront, en tout état de cause, aucune autre dépense que les dépenses de personnel, impôts et taxes sur marchés publics financés sur fonds extérieurs et frais de location des ambassades. Ainsi, l'état special annexé à la loi de finances prévu par l'article 11 de la loi organique ne pourra inclure que les trois catégories de dépenses susmentionnées.

16. **La présentation du budget sera améliorée afin de rendre le budget plus flexible et l'information budgétaire plus lisible et transparente, en se rapprochant des meilleures pratiques internationales.** A cet effet, les modifications suivantes seront apportées à la documentation budgétaire associée à la loi de finances de 2010 qui sera déposée au Parlement avant le 15 octobre 2009 (repère structurel) :

- a. A coté du déficit budgétaire actuellement calculé, la première partie de la loi de finances présentera la notion standard de déficit budgétaire global (hors ressources d'emprunts et remboursements de dette en principal), selon les standards du *Manuel de Statistiques de Finances Publiques* ;
- b. Les données d'exécution budgétaire (en ressources et en dépenses) relatives à l'année passée, et aux premiers six mois de l'année, seront présentées dans les tableaux détaillés de recettes et dépenses du projet de loi de finances ;
- c. Afin d'augmenter la flexibilité dans l'exécution du budget, comme prévu par les articles 9 et 12 de loi organique, la loi de finances réservera, sur la ligne dépenses imprévues ou accidentelles de la section charges communes, 5 pourcent du total de

crédits ouverts (hors dépenses de salaires et dépenses en capital financées sur ressources extérieures) ;

- d. Une annexe nécessaire à l'information et au contrôle du Parlement présentera les opérations d'exécution et prévision budgétaire (dépenses et recettes) de chacune des agences, entreprises du secteur para-public, et toute autre entité publique bénéficiant d'une dotation budgétaire au-dessus de 5 milliards de FCFA. Le gouvernement étendra la couverture de cette information à l'occasion des futures lois de finances.

17. Afin d'améliorer la comptabilité budgétaire, le gouvernement s'engage à fiabiliser le système SIGFIP et à élargir sa couverture des opérations budgétaires.

Le système SIGFIP sera audité afin d'améliorer son efficacité, fiabiliser la production des données en temps réels, élargir sa couverture des opérations budgétaires, et faciliter la production du TOFE. A cet effet, le gouvernement a lancé un appel d'offre pour un audit externe. Cet audit, qui sera achevé d'ici la fin septembre 2009, sera essentiellement centré sur un examen de la base de données de l'exécution budgétaire et la production de tableaux de sortie sur plusieurs années, sur la base de termes de référence en accord avec les services du FMI (repère structurel).

Des postes SIGFIP seront installés au sein de la direction de l'administration générale et de l'équipement (DAGE) et du service de l'administration générale et de l'équipement (SAGE) des ministères et institutions afin de leur permettre d'assurer un meilleur suivi de l'exécution budgétaire.

18. Le gouvernement s'engage à faire de SIGFIP et ASTER des instruments complémentaires du système d'information de l'État afin d'améliorer la comptabilité budgétaire et comptable et fiabiliser la production du TOFE. Le FMI fournira de l'assistance technique à cet égard. Cet interfaçage entre SIGFIP et ASTER renforcera le lien entre les opérations budgétaires et comptables et facilitera la préparation du compte général de l'administration des finances, ce qui permettra de raccourcir les délais de préparation des lois de règlement. Le gouvernement est conscient que l'interfaçage de SIGFIP et d'ASTER constitue une opération essentielle pour sécuriser la chaîne de la dépense et s'engage à compléter cette opération, qui requiert comme condition préalable la généralisation d'ASTER dans l'ensemble des postes comptables. Le module de comptabilité budgétaire ASTER sera opérationnel à partir de fin octobre 2009 (repère structurel). Les modules de comptabilité auxiliaire de dépenses (CAD) et comptabilité auxiliaire de recettes (CAR) seront aussi opérationnels fin 2009. Pour faire progresser toutes ces réformes, un comité de pilotage des systèmes d'information de haut niveau sera créé au sein du Ministère des Finances.

19. L'audit extérieur des engagements hors budget a permis de compléter les analyses de l'audit de l'IGF. Sur la base des résultats de cet audit, le gouvernement décidera, avant fin juillet 2009, sur les montants qu'il envisage (i) de proposer au Parlement pour régularisation à travers la loi de Finances 2010 et (ii) de rejeter comme des créances nulles qui ne feront l'objet

d'aucun paiement (repère structurel). Le gouvernement appliquera aussi des sanctions aux administrateurs de crédits fautifs qui engagent illégalement la responsabilité de l'État. Par ailleurs, ces mêmes administrateurs de crédit responsables, en connaissance de cause, de l'engagement et de l'exécution des dépenses au delà des crédits ouverts seront traduits devant la chambre de discipline budgétaire et financière de la Cour des comptes.

B. Administration Fiscale

20. **L'excellente performance du système fiscal sénégalais doit être préservée.** La résolution du problème des retards de paiement de l'État, ainsi que le transfert de la responsabilité pour la collecte des impôts directs du Trésor à la DGID, devraient contribuer au renforcement des recouvrements. Cependant, le gouvernement est conscient que dans les périodes de crise, l'administration fiscale doit redoubler d'efforts à cause des difficultés des entreprises et des contribuables à s'acquitter de leurs dettes fiscales, et des risques d'augmentation de la fraude fiscale.

21. **Le gouvernement réalisera, avant fin Septembre 2009, une étude pour identifier le fondement et le niveau actuel des dépenses fiscales** (repère structurel). Selon certaines indications, les exonérations et autres formes de dépenses fiscales ont connu une forte accélération ces dernières années. En l'absence de toute évaluation visant à rationaliser l'adoption et la mise en œuvre de telles mesures, la stabilité et la performance actuelles du système fiscal sénégalais pourraient être remises en cause. Aussi s'avère-t-il utile de procéder à une évaluation de l'ensemble des mesures de dépenses fiscales en vue d'améliorer l'équité, le rendement et l'intégrité du système fiscal. Cette étude, pilotée par l'administration fiscale, sera réalisée en collaboration avec l'administration douanière et les services des statistiques et des prévisions économiques. Les termes de référence de l'étude, qui feront l'objet d'un accord avec les services du FMI, auront pour objectif l'évaluation du coût financier des dépenses fiscales, ainsi que celle de leur impact économique et/ou social, le cas échéant. Sur la base de cette étude, il sera annexé à la loi de finances 2010 un rapport faisant ressortir les principales mesures de dépenses fiscales avec indication, pour chacune d'entre elles, de l'objectif de politique publique poursuivi, sa durée et ses bénéficiaires.

C. Secteur de l'Énergie

22. **La réforme en cours du secteur de l'énergie vise à améliorer la sécurité de l'approvisionnement du pays en énergie, l'économie d'énergie, et à contenir les risques budgétaires.** Le gouvernement appliquera le principe de vérité des prix et de mise en œuvre de mesures d'économie et d'efficacité énergétique. Pour soutenir ce programme, il compte :

a. Modifier la structure des prix de l'électricité tous les 3 mois et adapter le processus institutionnel de fixation des prix. Aucune compensation pour un manque d'ajustement des prix ne sera fournie à la SENELEC ;

- b. Achever la recapitalisation de la SENELEC avant fin juin 2009. Des ressources budgétaires de 7 milliards de FCFA lui seront apportées à cet effet ;
- c. Au vu des importants arriérés d'impôts de la SENELEC en 2008, assurer que les paiements des impôts par la SENELEC sont inclus dans les calculs de l'équilibre financier de la compagnie et transférés régulièrement au gouvernement (au moins de façon trimestrielle) ;
- d. Conformément au programme de réforme du secteur de l'énergie du gouvernement, réaliser le dégroupage des activités de SENELEC (production, transport et distribution) avant fin octobre 2009, et l'entrée du secteur privé au capital des filiales et de la holding de SENELEC, d'ici fin mars 2010. A cet effet, une banque d'affaire sera sélectionnée comme conseil en transaction avant fin novembre 2009 ;
- e. Éliminer la subvention sur le gaz butane avant fin juin 2009. D'ici là, les prix du gaz seront ajustés afin de limiter le montant annuel de la subvention à 6.5 milliards de FCFA en 2009 ;
- f. Transformer le Fonds de Sécurisation des Importations de Produits Pétroliers (FSIPP) actuel, en Fonds de Sécurisation des Approvisionnements en Produits Pétroliers (FSAPP) et prolonger sa durée de validité actuelle de trois ans, pour finaliser le paiement de la dette restante de 27 milliards de FCFA et financer en urgence, à travers du budget de l'État, les 10 milliards de FCFA nécessaires à la mise en œuvre de l'investissement lié à la logistique de la SAR, ainsi que d'autres investissements clés pour la SAR et l'approvisionnement en hydrocarbures.
- g. Maintenir le mécanisme de financement lié au FSIPP pour le FSAPP, tout en renforçant et en consolidant la gestion, le contrôle et le reporting. Par ailleurs, d'ici fin octobre 2009, le gouvernement s'engage à prendre les dispositions (légalles, réglementaires et/ou administratives) nécessaires pour transférer la gestion de l'assiette et du recouvrement du FSAPP de la SAR à la DGID, pour un suivi transparent et une meilleure comptabilité. La DGID exercera un contrôle fiscal du FSAPP, y compris des flux financiers entre les compagnies pétrolières et la SAR. A cette fin, (i) le FSAPP pour les importations de produits finis sera collecté directement par la DGID auprès des compagnies pétrolières et versé dans un compte du Trésor ; (ii) le FSAPP associé aux opérations de raffinage sera collecté par la SAR et transféré à la DGID qui le versera dans un compte nanti du Trésor à la BCEAO ; (iii) le FSAPP collecté sur les opérations de raffinage sera utilisé pour les investissements dans le secteur pétrolier et par la SAR, et (iv) toute subvention ou transfert à la SAR, ou tout investissement stratégique dans le secteur pétrolier considéré important par le gouvernement (comme les travaux de renforcement des capacités de raffinage de la SAR, d'installation du sea line etc.) sera reflété de façon transparente dans le budget de l'Etat et assujetti au règles de passation des marchés publics (repère structurel). La réforme de la SAR sera menée avec le concours des bailleurs de fonds.

D. Développement du secteur privé

23. **Les autorités sont déterminées à mettre en place un environnement des affaires de classe internationale.** Elles prennent l'engagement d'accélérer la mise en œuvre des réformes recommandées par le Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI) en novembre 2008 et inscrites dans le Plan d'action de son Comité de suivi. Elles s'engagent en particulier à assurer dans les plus brefs délais :

- a. l'amélioration de l'efficacité de la justice commerciale en dotant les juridictions des moyens nécessaires au traitement rapide des contentieux économiques et en mettant en œuvre la dizaine de mesures administratives déjà identifiées liées à la livraison du nouveau palais de justice ;
- b. la réduction des délais de transfert de propriété conformément aux notes de service prises en avril 2008, et l'abaissement des frais de ces transferts ;
- c. l'extension des possibilités de renouvellement des contrats de travail à durée déterminée ;
- d. l'adoption et l'application effective de la circulaire du Premier ministre portant réduction des délais de délivrance du permis de construire et des délais pour le raccordement aux réseaux eau/assainissement/électricité/téléphone ;
- e. l'application des mesures identifiées permettant d'améliorer les performances dans l'indicateur « commerce transfrontalier » du *Doing Business*, telles que (i) le parachèvement du fonctionnement 24h/24 des services portuaires entamés en janvier 2008, (ii) la prise de l'arrêté libéralisant le transport des conteneurs, (iii) le déploiement complet de Gaïndé portable et son interconnexion avec Orbus, (iv) le test et la généralisation du télépaiement avec Corus, et (v) la possibilité de déclarer en douane avant l'arrivée du navire par l'acceptation du manifeste par voie électronique ;
- f. la tenue, d'ici fin 2009, de la seconde concertation nationale sur le crédit suivie de la mise en œuvre des recommandations selon un calendrier qui aura été arrêté.

E. Réformes du secteur financier

24. **Le gouvernement reconnaît que le secteur financier a subi de fortes tensions en fin d'année 2008.** Les délais de paiement du gouvernement au secteur privé ont contribué à dégrader le risque de crédit des banques en pesant sur l'activité des entreprises et ont affecté la liquidité du secteur bancaire. Même si ces tensions se sont atténuées, le secteur financier pourrait à moyen terme ressentir les effets négatifs de la crise financière mondiale.

25. **Dans ce contexte, les autorités sont déterminées à tout mettre en œuvre pour maintenir la stabilité du secteur financier.** En particulier, elles s'engagent à :

- a. maintenir, dans le cadre de leurs prérogatives, un suivi étroit de la solvabilité et la liquidité du secteur bancaire, y compris l'analyse des passifs et des actifs bancaires, la nature et la concentration des sources de financement, les relations de liquidité avec les maisons-mères ou établissements du même groupe à l'étranger, la situation globale de liquidité, et intensifier les échanges entre les autorités sénégalaises et de l'UEMOA et les superviseurs d'origine des établissements étrangers implantés au Sénégal ;
- b. rendre compte des risques macro-financiers qui résultent des liens de financement entre l'État, le secteur privé et le système financier. La BCEAO intensifiera le dialogue avec le gouvernement et les banques afin d'anticiper les besoins de financement et de trésorerie respectifs du gouvernement et du secteur privé. Dans ce contexte, le gouvernement mettra régulièrement à jour ses prévisions de recours au secteur financier, comme indiqué ci-dessus, et la BCEAO continuera d'assurer une régulation adéquate de la liquidité bancaire en vue de permettre un financement sain de l'économie ;
- c. suivre étroitement, en liaison avec la banque centrale, l'entrée en vigueur, fin 2010, de la nouvelle norme de capital minimum ;
- d. renforcer davantage la capacité et les moyens de la Direction de la réglementation et de la supervision des systèmes financiers décentralisés au sein du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- e. accélérer la mise en œuvre des recommandations du programme d'Évaluation du Secteur Financier, en liaison avec les autorités de l'Union.

26. **Enfin, le gouvernement s'engage à améliorer l'environnement institutionnel, juridique et opérationnel de financement du secteur privé.** Ceci permettra d'améliorer l'accès des ménages au crédit et de renforcer l'activité d'intermédiation financière et incluera les mesures suivantes :

- a. la mise en œuvre du plan d'action pour augmenter le taux de bancarisation à 20 pourcent d'ici fin 2012. Entre autres choses, cela comprend la promotion des moyens de paiement scripturaux par le gouvernement ;
- b. la mise en place d'un cadre juridique favorable au développement des sociétés d'information sur le crédit ;
- c. la finalisation des textes relatifs au capital risque ce qui permettra de promouvoir le financement du démarrage et de la croissance des petites et moyennes entreprises innovantes.

IX. SUIVI DU PROGRAMME

27. Des critères d'évaluation (de performance) quantitatifs à fin juin 2009 et fin décembre 2009, et des indicateurs quantitatifs à fin septembre 2009 ont été établis pour suivre la mise en œuvre du programme en 2009 (voir tableau 1 du Protocole d'accord technique (PAT) en annexe). Le gouvernement et les services du FMI se sont aussi accordés sur la mesure préalable et les repères structurels figurant au tableau 2 du PAT. La quatrième revue de l'ISPE et la deuxième revue de la FCE sont prévues pour fin décembre 2009, et la cinquième revue de l'ISPE et la troisième revue de la FCE pour fin juin 2010.

PIÈCE JOINTE II

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Dakar, le 5 juin 2009

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation (de performance) quantitatifs, ainsi que les indicateurs quantitatifs et repères structurels nécessaires pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre de l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE) en 2009. Les cibles quantitatives du programme serviront également de critères de performance pour la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE). Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant de suivre le programme.

I. CONDITIONALITÉ DU PROGRAMME

2. Les critères d'évaluation (de performance) quantitatifs pour le 30 juin 2009 et le 31 décembre 2009, et les indicateurs quantitatifs pour le 30 septembre 2009 sont dressés au Tableau 1. Les actions préalables et les repères structurels fixés dans le cadre du programme sont présentés dans le Tableau 2.

II. DÉFINITIONS, FACTEURS DE CORRECTION, ET TRANSMISSION DES INFORMATIONS

A. L'État

3. L'État est défini, sauf indication contraire, comme l'administration centrale de la République du Sénégal, et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale, ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome (ex : hôpitaux et universités publics).

B. Solde Budgétaire de Base (Définition Programme)

Définition

4. Le solde budgétaire de base (définition programme) est la différence entre les recettes budgétaires de l'État et les dépenses totales et prêts nets, à l'exception des dépenses en capital financées sur ressources extérieures (de bailleurs de fonds), des tirages sur prêts rétrocédés (sauf les prêts rétrocédés au secteur de l'énergie financés par l'appui budgétaire de bailleurs de fonds), et des dépenses financées sur les ressources liées aux initiatives PPTE et IADM. Les recettes budgétaires excluent les revenus de privatisation, de vente de licences de téléphonie mobile ou de tout autre actif de l'État. Les dépenses du gouvernement sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor. Ce critère d'évaluation (de performance) est défini comme un plancher pour le solde budgétaire de base cumulé depuis le début de l'année.

Exemple de calcul

5. Le plancher pour le solde de base (définition programme) au 30 juin 2009 est de - 60 milliards de francs CFA. Il est calculé comme la différence entre les recettes budgétaires de l'État (601 milliards de francs CFA) et les dépenses totales et prêts nets (823 milliards de francs CFA), à l'exception des dépenses en capital financées sur ressources extérieures (124 milliards de francs CFA), des tirages sur prêts rétrocedés (5 milliards de francs CFA), et des dépenses financées sur les ressources liées aux initiatives PPTE et IADM (33 milliards de francs CFA).

Délai de transmission des informations

6. Dans le cadre du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de trente jours, les données provisoires sur le solde budgétaire de base (définition programme) et ses composantes. Les données seront tirées de la balance provisoire des comptes du Trésor pour les recettes et dépenses qui entrent dans le calcul de ce solde, ainsi que pour les dépenses financées sur les ressources liées aux initiatives PPTE et IADM. Les données finales seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

C. Instances de Paiement

Définition

7. Les instances de paiement sont définies comme le montant des dépenses de l'État liquidées non encore ordonnancées et non encore payées par le Trésor (différence entre les dépenses liquidées et les dépenses payées). Le critère d'évaluation (de performance) portera sur un plafond pour les instances de paiements, observé en fin de trimestre.

Délai de transmission des informations

8. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière hebdomadaire (i.e. à la fin de chaque semaine), et à la fin de chaque mois, un tableau extrait du système de suivi des dépenses (SIGFIP) montrant toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor, et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau de SIGFIP ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades ainsi que les avances de trésorerie (en distinguant les avances régularisées des avances non régularisées) qui seront fournies dans un tableau séparé. Le tableau de SIGFIP recensera également tout paiement qui n'a pas d'impact de liquidité sur les comptes du Trésor.

D. Dépenses effectuées en dehors des procédures normale et simplifiée

9. Ce critère s'applique de manière continue à toute procédure autre que les procédures normale et simplifiée pour exécuter une dépense, en particulier les avances de trésorerie. Il

exclut uniquement les dépenses effectuées sur la base d'un décret d'avance pris en cas d'urgence absolue et de nécessité impérieuse d'intérêt national, en application de l'article 12 de la loi organique. Une telle dépense requiert la signature du Président de la République et du Premier Ministre. Ce critère sera suivi à compter de la deuxième revue de l'ISPE.

10. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière mensuelle et dans un délai maximum de 30 jours toute procédure de ce type, en accompagnement du tableau extrait de SIGFIP tel que défini au paragraphe 8.

E. Arriérés de Paiements Extérieurs de l'État

Définition

11. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. La définition de la dette extérieure présentée au paragraphe 13 s'applique ici. Le critère d'évaluation (de performance) portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

Délai de transmission des informations

12. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dès que l'échéance aura été dépassée.

F. Dette Extérieure non Concessionnelle Nouvellement Contractée ou Garantie par l'État

Définition

13. Ce critère d'évaluation (de performance) s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure (décision du Conseil d'administration No. 6230-(79/140), amendée par la décision du Conseil d'administration n° 12274-(00/85) adoptée le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis par le gouvernement pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère ne s'applique pas :

(i) à la dette libellée en FCFA contractée ou garantie par l'État auprès de résidents de l'UEMOA ;

(ii) à la dette libellée en FCFA, initialement contractée ou garantie par l'État auprès de résidents de l'UEMOA, et acquise ensuite par des non résidents ;

(iii) à la dette libellée en FCFA contractée ou garantie par l'État lorsque l'accord est conclu entre le gouvernement et une entité résidente de l'UEMOA et qu'il n'en résulte aucune obligation contractuelle entre le gouvernement et une entité non résidente, même si l'entité résidente de l'UEMOA cède son prêt à un non résident ;

(iv) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'ISPE ; et

(v) à la dette externe contractée par la société de projets AIDB pour financer la construction du nouvel aéroport de Dakar.

14. Ce critère est mesuré en cumulé depuis l'approbation de la seconde revue du programme et s'applique de manière continue. Le plafond a été relevé à 80 milliards de francs CFA afin de financer exclusivement le projet d'autoroute à péage Dakar-Diamniadio. Aucun mécanisme d'ajustement ne sera appliqué à ce critère.

15. Le concept de gouvernement utilisé pour ce critère d'évaluation (de performance) inclut le gouvernement comme défini au paragraphe 3 ci-dessus, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés nationales (i.e. sociétés publiques dotées d'une autonomie financière dont l'État détient au moins 50 pourcent du capital) et les agences de l'État.

16. Est considéré comme emprunt extérieur non concessionnel tout prêt dont la valeur actuelle nette, calculée à l'aide des taux d'intérêt de référence cités ci-après, est supérieure à 65 % de la valeur nominale (élément-don inférieur à 35 %), à l'exception des prêts FMI. Pour les prêts ayant une échéance supérieure à 15 ans, les taux d'intérêt commerciaux de référence sur 10 ans publiés par l'OCDE sont utilisés pour le calcul de l'élément-don. Les taux d'intérêt commerciaux de référence sur 6 mois sont utilisés pour les emprunts à échéance plus courte.

Délai de transmission des informations

17. L'État informera les services du FMI de tout nouvel emprunt extérieur qu'il entend contracter ou garantir, ainsi que des conditions de cet emprunt, dès la signature du contrat.

G. Marchés Publics Conclus par Entente Directe

Définitions

18. Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité sujette au code des marchés publics en vue de l'achat de fournitures ou de réalisation de prestations de services ou de l'exécution de travaux. Les marchés publics sont dits « par entente directe » ou « de gré à gré » lorsque l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offre ou adjudication. L'indicateur trimestriel portera sur les marchés publics examinés par la *Direction Centrale des Marchés Publics* (DCMP).

Délai de transmission des informations

19. Le gouvernement communiquera aux services du FMI trimestriellement, dans un délai maximum d'un mois après la fin de la période d'observation, le montant total des marchés publics passés par tous les ministères et agences ainsi que le montant des marchés publics passés par entente directe par tous ces ministères et agences.

III. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

20. Le gouvernement communiquera les informations suivantes aux services du FMI, dans les délais maximum indiqués :

- (a) De façon immédiate : toute décision, circulaire, arrêté, décret, ordonnance ou loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours.
- (b) Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :
 - les recettes fiscales, les émissions des impôts ainsi que les liquidations douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants effectués par le Trésor ;
 - le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées ;
 - le rapport trimestriel de la Direction de la dette et des investissements (DDI) sur l'exécution des programmes d'investissement ;
 - le TOFE provisoire sur une base mensuelle, établi à partir des balances des comptes ;
 - la balance provisoire des comptes du Trésor ; et
 - un tableau de réconciliation des données entre le TOFE, les comptes du Trésor (identifiant les comptes et les montants correspondants), la PNG, et

SIGFIP, et entre les comptes du Trésor et SIGFIP, sur une base trimestrielle.

(c) Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

21. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources internes exécutées par avances de trésorerie par anticipation, dans un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des balances provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

22. La banque centrale communiquera aux services du FMI :

- Le bilan mensuel de la banque centrale dans un délai maximum d'un mois ;
- le bilan consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;
- la situation monétaire, sur une base trimestrielle, dans un délai maximum de deux mois ;
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base mensuelle ; et
- les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière des institutions financières bancaires et non bancaires, comme rapportés dans le tableau *Situation des Établissements de Crédit vis-à-vis du Dispositif Prudentiel*, sur une base trimestrielle.

23. Le gouvernement mettra à jour de manière mensuelle, sur le site internet prévu à cet effet, les informations sur les montants de la *redevance de développement des infrastructures aéroportuaires* (RDIA) collectés, versés sur le compte séquestre et utilisés pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport.

Tableau 1 du MPEF : Critères d'évaluation quantitatifs (critères de performance) et objectifs indicatifs pour 2009 1/
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	30 juin 2009		30 septembre 2009	31 décembre 2009
	Existant		Proposé	
Critères d'évaluation (de performance)				
Plancher du solde budgétaire de base 2/	5	-60	-90	-119
Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement 3/ 4/	80 5/	80 5/	80 5/	80 5/
Plafond sur les dépenses faites hors procédures normale et simplifiée 4/	0	0	0	0
Plafond des arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock) 4/	0	0	0	0
Plafond sur les instances de paiement 6/	30	45	45	45
Objectif indicatif				
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus de gré à gré	20	20	20	20

1/ Objectifs indicatifs pour septembre 2009, à l'exception des critères d'évaluation (de performance) suivis de manière continue.

2/ Défini comme les recettes totales moins les dépenses totales et prêts nets, à l'exclusion des dépenses en capital sur ressources extérieures, des prêts rétrocédés, et des dépenses PPTE et IADM. En valeur cumulée depuis le début de l'année. Les revenus totaux excluent les recettes de privatisation et les ventes de licences téléphoniques.

3/ Ce critère exclut les emprunts d'Etat ou garantis par l'Etat en francs CFA auprès d'institutions financières au sein de l'UEMOA et les prêts extérieurs contractés par la société d'aéroport (AIDB) pour financer la construction du nouvel aéroport de Dakar.

4/ Suivi de manière continue.

5/ Défini sur une base cumulée depuis l'approbation de la seconde revue de l'ISPE. Le montant maximum de 80 milliards de francs CFA est destiné à financer exclusivement l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio.

6/ Définies comme toutes les dépenses liquidées mais non encore payées par le Trésor.

TABLEAU 2 DU MPEF : CONDITIONALITÉ STRUCTURELLE, JUIN 2009-DECEMBRE 2009

Mesures de politique	Date de mise en œuvre	Importance macroéconomique
Action préalable		
1 Déposer au Parlement une loi de finances rectificative, comme décrit au paragraphe 11 du MPEF.	5 juin 2009	Assurer la cohérence de la politique budgétaire avec les conditions macroéconomiques.
Repères Structurels		
1. Décider concernant les montants des dépenses hors budget soit (i) de les proposer au Parlement pour régularisation à travers de la loi de Finances 2010 soit (ii) de les rejeter comme des créances nulles qui ne feront l'objet d'aucun paiement, comme décrit au paragraphe 19 du MPEF.	31 juillet 2009	Achever la normalisation des relations financières du gouvernement avec le secteur privé et restaurer totalement l'intégrité du système budgétaire.
2. Réaliser une étude pour identifier le fondement et le niveau actuel des dépenses fiscales, comme décrit au paragraphe 21 du MPEF.	30 septembre 2009	Sauvegarder les recettes de l'Etat et augmenter l'équité, le rendement et l'intégrité du système fiscal.
3. Achever un audit externe de SIGFIP principalement centré sur un examen de la base de données de l'exécution budgétaire et de la production des tableaux de sortie sur les dernières années, comme décrit au paragraphe 17 du MPEF.	30 septembre 2009	Améliorer l'efficacité du système de suivi budgétaire, fiabiliser la production des données à temps réels, élargir la couverture des opérations budgétaires, et faciliter la production du TOFE.
4. Améliorer la flexibilité et la présentation du budget, comme décrit au paragraphe 16 du MPEF.	15 octobre 2009	Augmenter la transparence du budget et assurer un meilleur contrôle des dépenses publiques.
5. Rendre le module de comptabilité budgétaire ASTER opérationnel, comme décrit au paragraphe 18 du MPEF.	31 octobre 2009	Améliorer la comptabilité budgétaire et comptable, et fiabiliser les données budgétaires et la production du TOFE.
6. Adopter les textes nécessaires au transfert de la gestion de l'assiette et du recouvrement du fonds de stabilisation des importations de produits pétroliers (FSIPP) à la DGID, comme décrit au paragraphe 22 du MPEF.	31 octobre 2009	Augmenter la transparence et le rendement des recettes de l'Etat.

**Déclaration du représentant des services du FMI sur le Sénégal
19 juin 2009**

1. **La présente déclaration résume l'évolution économique du Sénégal depuis la parution du rapport des services du FMI (EBS/09/81).** Les informations données ici ne modifient en rien les grandes lignes de l'évaluation des services du FMI.

2. **Le 16 juin, la BCEAO a abaissé son principal taux directeur et le ratio de réserves obligatoires.** Le taux directeur a été réduit de 50 points de base et ramené à 4,25 % et le ratio de réserves obligatoires applicable aux banques sénégalaises est passé de 9 % à 7 %. Cet assouplissement des conditions monétaires est conforme aux recommandations des services du FMI.

3. **L'inflation a continué de baisser.** L'indice des prix à la consommation a diminué de 0,9 % en mai 2009 par rapport au mois précédent et de 0,4 % en glissement annuel, sous l'effet surtout de la baisse des prix des produits alimentaires et énergétiques. Cette évolution est conforme au cadre macroéconomique qui sous-tend le programme des autorités, lequel prévoit un taux d'inflation moyen de 0,8 % en 2009.

4. **Standard & Poor's a révisé en hausse son appréciation des perspectives économiques du Sénégal en la faisant passer de « négatives » à « stables » tout en maintenant la notation du pays.** L'agence de notation fonde cette révision sur les progrès accomplis par le gouvernement dans le sens d'une meilleure gestion des finances publiques et du règlement des impayés de l'État envers ses fournisseurs. Elle salue aussi la volonté des autorités de maintenir le déficit budgétaire sur une trajectoire compatible avec la viabilité de la dette. Les notations à long terme (B+) et à court terme (B) du Sénégal demeurent inchangées.



Communiqué de presse n° 09/223
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 19 juin 2009

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve une augmentation de l'aide financière accordée au Sénégal au titre de la FCE et un décaissement de 50 millions de dollars EU, et achève la troisième revue du programme au titre de l'ISPE

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé une augmentation de 72,81 millions de DTS (environ 112 millions de dollars EU) de l'aide financière accordée au Sénégal au titre de la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE), pour la porter à 121,35 millions de DTS (environ 186 millions de dollars EU), et une prolongation de 12 à 18 mois de l'accord FCE pour compenser les effets de la crise économique mondiale sur la balance des paiements du pays. Le Sénégal peut ainsi tirer immédiatement auprès du FMI un montant de 32,36 millions de DTS (environ 50 millions de dollars EU), puis des montants équivalents après l'achèvement des deuxième et troisième revues de l'accord FCE.

Le Conseil d'administration a également achevé la première revue de l'accord FCE et la troisième revue du programme au titre de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE), et a accordé une dérogation pour le critère de performance quantitatif relatif au solde budgétaire de base à fin décembre 2008. L'accord FCE en faveur du Sénégal a été approuvé le 19 décembre 2008 (voir [communiqué de presse no. 08/334](#), en anglais) pour compenser les effets de la hausse des prix des produits alimentaires et énergétiques sur la balance des paiements du pays. Le programme ISPE triennal en faveur du Sénégal a été approuvé le 2 novembre 2007 (voir [communiqué de presse no. 07/246](#), en anglais) à l'appui de la réforme de l'économie sénégalaise. Il a pour objectif de consolider la stabilité macroéconomique, de rehausser le potentiel de croissance du pays et de faire reculer la pauvreté. Le programme met l'accent sur la poursuite d'une politique budgétaire saine et le renforcement de la gouvernance et de la transparence dans le domaine des finances publiques. Il inclut aussi des mesures visant à développer le secteur privé et à accroître la contribution du secteur financier à la croissance.

À l'issue du débat du Conseil d'administration sur le Sénégal, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint du FMI et président du Conseil, a fait la déclaration suivante :

«La crise économique mondiale a commencé à faire sentir ses effets sur l'économie sénégalaise. La croissance économique devrait rester faible en 2009, du fait de la baisse des envois de fonds des travailleurs expatriés, de la diminution des prix à l'exportation et d'une contraction de l'investissement direct étranger. L'inflation devrait reculer nettement, sous l'effet de la baisse des prix internationaux de l'alimentation et de l'énergie, et de l'absence de pression de la demande

intérieure. Le secteur financier a surmonté la crise, et les mesures prises récemment pour renforcer le suivi de la stabilité financière sont opportunes.

Le programme économique du gouvernement qui est appuyé par l'ISPE et la FCE vise à aider le pays à faire face aux retombées de la crise économique mondiale. Il est possible d'assouplir temporairement la politique budgétaire. À moyen terme, il importera de ramener la politique budgétaire sur une trajectoire viable, qui permette de maintenir la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, tout en préservant les dépenses dans les secteurs sociaux prioritaires et les infrastructures publiques.

Des mesures importantes ont été prises pour réduire les retards de paiement au secteur privé et moderniser la gestion des finances publiques, en vue d'améliorer la planification, l'exécution et le suivi du budget. Il est nécessaire de continuer sur cette lancée et de redoubler d'efforts pour éviter une réapparition des dérapages budgétaires antérieurs. Il est également essentiel de donner suite promptement à l'audit externe indépendant des dépenses extrabudgétaires et d'éviter toute réapparition de ces dépenses. Il est crucial d'opérer des réformes structurelles visant à développer le secteur financier et à améliorer le climat des affaires pour renforcer les résultats économiques et la confiance des investisseurs».

L'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) est destiné aux pays à faible revenu qui n'ont pas nécessairement besoin de l'aide financière du FMI, mais sollicitent son étroite coopération pour la formulation et l'approbation de leur plan d'action. Les programmes soutenus par l'ISPE s'appuient sur une stratégie de réduction de la pauvreté formulée par le pays bénéficiaire et adoptée au terme d'un processus de consultation auquel participent la société civile et les partenaires au développement. Ces dispositions visent à garantir que les programmes appuyés par l'ISPE s'accordent avec un ensemble de politiques macroéconomiques, structurelles et sociales qui favorise la croissance et fait reculer la pauvreté. Les résultats obtenus par les membres dans le cadre d'un ISPE sont examinés deux fois par an, quel que soit le stade d'avancement du programme (voir [note d'information au public no. 05/145](#), en anglais).

La facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE) fournit un soutien à la politique économique et une aide financière aux pays à faible revenu qui subissent les effets de chocs externes mais temporaires. Elle s'adresse aux pays qui sont admissibles à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) — principal guichet par lequel le FMI apporte son aide financière aux pays à faible revenu —, mais qui n'appliquent pas de programme appuyé par cette dernière. Les conditions de financement sont équivalentes à celles d'un accord FRPC et plus avantageuses que celles des autres prêts d'urgence du FMI.

Déclaration de M. Rutayisire Administrateur pour le Sénégal
19 juin 2009

1. Je tiens à souligner à quel point j'apprécie que le FMI poursuive son dialogue fructueux avec les autorités. Pendant le premier semestre de 2009, celles-ci ont continué d'accomplir des progrès considérables dans la mise en œuvre du programme appuyé par le FMI. Des résultats notables ont ainsi été obtenus. En particulier, l'essentiel du stock des impayés de l'État à l'égard du secteur privé ont été entièrement réglés. Les conditions du programme continuent d'être respectées dans une très large mesure. Des améliorations majeures ont été apportées à la gestion des finances publiques, ce qui a valu au pays le relèvement de sa notation par Standard & Poor's Ratings Services.

2. En mars, des élections municipales transparentes ont été organisées avec succès, dont les résultats ont été largement acceptés par tous les partis politiques en présence. Le fait que les partis d'opposition ont remporté les élections sans incident dans la plupart des grandes villes démontre la vigueur des institutions du pays et perpétue une tradition bien établie d'élections démocratiques et pacifiques. Bien que la composition du gouvernement ait changé depuis les élections, les autorités restent tout aussi déterminées à poursuivre les objectifs du programme.

Résultats obtenus dans le cadre du programme ISPE/FCE

3. L'application du programme continue de produire de bons résultats, tant sur le plan quantitatif que sur le plan structurel. Sur le plan quantitatif, les autorités ont pris les mesures nécessaires pour atteindre tous les objectifs quantitatifs du programme fixés pour fin décembre 2008, à l'exception d'un seul. Bien qu'elles aient réussi à maintenir les dépenses publiques nettement en deçà des niveaux budgétisés, le critère relatif au déficit budgétaire de base n'a pas été respecté en raison d'une forte baisse des recettes fiscales au dernier trimestre de 2008, dûe à la diminution du produit des taxes pétrolières et à l'ajournement des paiements d'impôts de la compagnie d'électricité SENELEC. Cependant, les autorités ont pris depuis des mesures correctrices de manière à respecter tous les objectifs quantitatifs et indicatifs fixés pour fin mars 2009, notamment le critère relatif au solde budgétaire. Dans ces conditions, les autorités sénégalaises, que je représente, sollicitent une dérogation pour la non-observation du critère d'évaluation relatif au solde budgétaire fixé pour fin décembre 2008.

4. Sur le plan structurel, les autorités ont respecté tous les critères d'évaluation ainsi que la plupart des repères. En particulier, elles ont adopté les décrets nécessaires à l'application du calendrier et des procédures d'établissement du budget, d'un système simplifié de réouverture et de report des crédits budgétaires et de la nouvelle loi sur la microfinance. En outre, elles ont respecté le délai réglementaire fixé pour la clôture de l'exercice budgétaire et comptable 2008. Cependant, la réalisation de deux repères structurels de fin mars, relatifs respectivement à l'audit externe des dépenses extrabudgétaires et au premier rapport d'audit

de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), a été retardée. La sélection du cabinet d'audit ainsi que la mobilisation du financement nécessaire ont demandé plus de temps que prévu. Le cabinet d'audit a toutefois été choisi et son rapport devrait être achevé d'ici à la fin de ce mois. Une fois terminé l'audit externe, une décision sera prise d'ici fin juillet sur la régularisation des dépenses extrabudgétaires dans le budget 2010. Pour ce qui est de l'audit de l'ARMP, des rapports préliminaires seront disponibles en septembre 2009, qui donneront des indications précieuses pour évaluer l'efficacité du nouveau système de passation des marchés publics.

Perspectives économiques et programme de réformes pour 2009-10

5. Les perspectives économiques du Sénégal sont favorables. Le 26 mai 2009, Standard & Poor's Ratings Services a révisé son appréciation des perspectives économiques du Sénégal, en la faisant passer de « négatives » à « stables » pour tenir compte des progrès accomplis dans la gestion des finances publiques, dont atteste la mise en place de procédures plus rigoureuses en matière de dépenses et d'exécution du budget. En 2009, la croissance du PIB réel devrait remonter et dépasser légèrement le niveau estimatif de 2008, grâce notamment aux progrès accomplis par les ICS sur la voie d'un redressement complet et au rebond de la croissance du PIB hors agriculture. D'après les prévisions, l'inflation moyenne devrait être contenue et le déficit extérieur courant devrait diminuer légèrement par rapport à 2008 et passer en dessous de 12 % du PIB.

Politique budgétaire et réforme de la gestion des finances publiques

6. Pendant la période à venir, la politique budgétaire des autorités continuera d'être dictée par la prudence. Concrètement, elles s'efforceront non seulement d'éviter les déséquilibres budgétaires et de prendre en compte les priorités du gouvernement dans le budget, mais aussi de contenir le déficit budgétaire global autour de 4 % à moyen terme.

7. D'après les projections, le déficit budgétaire devrait dépasser cet objectif de ½ % du PIB en 2009, ce qui aidera à préserver les dépenses sociales ainsi que les investissements indispensables pour promouvoir la croissance en dépit du fléchissement des recettes publiques. Les autorités entendent faire passer les dépenses sociales de 33 % du PIB actuellement à 40 % d'ici à 2010. En même temps, elles continueront de restreindre avec fermeté les dépenses publiques, en particulier les crédits évaluatifs, qui ne sont pas légalement plafonnés. Comme mesures à court terme visant à améliorer la collecte des impôts et à préserver l'efficacité et l'équité du système fiscal, les autorités ont l'intention d'achever d'ici à fin septembre 2009 une étude qui déterminera l'ampleur et la justification des exonérations fiscales. Conformément à leur volonté de promouvoir la transparence budgétaire, les autorités vont aussi transférer la responsabilité du recouvrement du FSAPP de la raffinerie de pétrole SAR à la DGID.

8. Compte tenu du poids que le secteur de l'énergie a représenté pour les finances publiques dans le passé, les autorités prendront des mesures pour réduire les risques budgétaires découlant de ce secteur, en prévoyant notamment la modification trimestrielle

des tarifs d'électricité, la suppression des subventions au gaz butane et le paiement régulier des impôts de la compagnie d'électricité SENELEC.

9. Dans la période à venir, les autorités veilleront à ce que soient poursuivis les efforts engagés précédemment pour étendre la couverture du système de gestion budgétaire, SIGFIP, et rendre ce système plus efficace et plus fiable. À cette fin, elles s'appuieront sur les résultats de l'audit externe du système SIGFIP, qui devrait être terminé fin septembre. Elles ont aussi l'intention de faire en sorte que le module de comptabilité budgétaire du logiciel comptable du Trésor (ASTER) soit opérationnel d'ici à fin octobre 2009.

Réformes du secteur financier

10. Le maintien de la stabilité financière restera l'une des grandes priorités des autorités. À cet égard, elles continueront de se conformer à l'orientation monétaire fixée par la banque centrale régionale, la BCEAO. Elles surveilleront la solidité du système bancaire et prendront les mesures qui s'imposeraient nécessaires pour la préserver face à la crise financière mondiale. En particulier, les autorités veilleront à ce que la solvabilité et la liquidité du système bancaire fassent l'objet d'un suivi attentif et à ce que les nouveaux ratios de fonds propres entrent en vigueur d'ici à 2010.

Développement du secteur privé

11. Les autorités continueront de mettre en place les fondements d'une économie tirée par le secteur privé. Elles poursuivront la mise en œuvre de leur plan d'action visant à améliorer le climat des affaires, notamment en renforçant le système judiciaire, en accélérant le transfert des droits de propriété et la délivrance des permis de construire, et en améliorant l'indice « Doing Business » du commerce transfrontalier. Le règlement des factures impayées de l'État devrait ouvrir la voie à un regain d'activité dans le secteur privé et améliorer ainsi les perspectives de croissance. Les autorités que je représente tiennent à remercier les bailleurs de fonds, et la France en particulier, de leur soutien financier qui a largement contribué au règlement des arriérés retards de paiement de l'État envers le secteur privé.

Augmentation de l'accès aux ressources de la Facilité de protection contre les chocs exogènes

12. Comme l'ont noté les services du FMI, les crises mondiales successives ont eu des effets plus prononcés qu'on ne le prévoyait au moment de l'approbation du recours à la FCE. Les autorités avaient demandé l'aide du FMI au titre de cette facilité à la suite de la flambée des prix des produits alimentaires et des carburants l'énergie, mais les turbulences qui agitent actuellement l'économie mondiale justifient la demande d'augmentation des ressources disponibles dans ce cadre. Les effets négatifs de la crise actuelle sur l'économie et la position extérieure du Sénégal se traduisent essentiellement par la forte diminution des envois de fonds des travailleurs émigrés, le ralentissement attendu de l'investissement direct étranger et la léthargie du secteur du tourisme et des activités connexes.

13. Nous remercions les services du FMI de la rapidité avec laquelle ils ont donné suite à la demande des autorités de bénéficier d'une augmentation des ressources disponibles au titre de la FCE et d'une prolongation de l'accès à ces ressources, et nous demandons aux administrateurs de bien vouloir appuyer cette demande.

Conclusion

14. Dans le cadre du programme ISPE, les autorités ont obtenu des résultats remarquables, en particulier dans le domaine budgétaire où des carences notables avaient été recensées. Ces progrès sont d'autant plus louables qu'ils ont été accomplis alors que la conjoncture externe était difficile et que le pays subissait deux crises mondiales successives. Cependant, le chemin à parcourir reste semé d'embûches, surtout si la crise mondiale devait se prolonger. Dans ce contexte, le Sénégal, comme d'autres pays à faible revenu, continuera de faire appel à l'assistance précieuse du FMI pour élaborer et mettre en œuvre les réformes et le plan d'action des autorités. Les autorités sénégalaises sauront gré au Conseil d'administration d'approuver l'achèvement des revues IPSE et FCE ainsi que la demande d'augmentation des ressources disponibles au titre de la FCE.